



La reine comme sujet
d'Emmanuel Kattan Page F 1



Le chantage du Tea Party
paralyse Washington Page B 1



Théâtre: ascension et chute
d'un roi de la finance Page E 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CIV N° 226

LE DEVOIR, LES SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 OCTOBRE 2013

2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$

LA PROPOSITION DRAINVILLE DIVISE LE QUÉBEC



Manifestation, à Montréal, contre la Charte des valeurs québécoises. Le projet du Parti québécois force les Québécois à choisir entre leurs convictions profondes, en abandonner une au profit d'une autre ou dire que l'égalité hommes-femmes prime la liberté de religion.

La Charte de l'inconfort collectif

Avant même d'être née, la Charte des valeurs soulève colères et passions, sème la zizanie au sein des féministes, des souverainistes et même des musulmans, dont les rangs sont plus que jamais divisés. Dans un Québec modéré, allergique aux extrêmes, comment expliquer une telle polarisation de l'opinion publique? *Le Devoir* sonde les sources de cet inconfort collectif.

ISABELLE PARÉ

Incohérence, incompréhension, précipitation: les diagnostics abondent pour expliquer le clivage et l'effervescence du débat créé par le projet de Charte des valeurs du Parti québécois. Mais le plus grand écueil semble être le mur auquel se sen-

tent acculés plusieurs Québécois, appelés à limiter l'exercice de certains droits, pour en faire valoir d'autres. La Charte dérape sur le terrain mouvant de la hiérarchisation des droits, une mission impossible que les cours de justice commencent à peine à relever.

VOIR PAGE A 12: CHARTE

Dossier Drainville garde le cap. La neutralité religieuse de l'État n'est pas négociable, affirme le ministre au *Devoir*. Page A 3



Un tsunami d'opinions pour nourrir le débat. Aperçu de positions et arguments dominants, à partir des textes reçus par *Le Devoir*. Pages A 7, A 8 et A 9
Alors, que fait-on? L'éditorial de Bernard Descôteaux. Page B 4

FTQ: Arsenault est de plus en plus contesté

La réélection du président fait malgré tout peu de doute

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Dans la foulée des révélations de la commission Charbonneau et des reportages publiés ces dernières semaines à son sujet, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Michel Arsenault, est de plus en plus contesté à l'interne, a appris *Le Devoir*. Pourtant, il sera vraisemblablement réélu aux élections de novembre prochain.

«À l'interne, la grogne se fait de plus en plus sentir», affirme une source qui souhaite conserver l'anonymat. La contestation interne de Michel Arsenault est



Michel Arsenault

VOIR PAGE A 12: FTQ

Lire aussi Les enregistrements, ou la fin des travaux, dit la commission Charbonneau. La Cour entend la cause impliquant l'écoute électronique des dirigeants du Fonds FTQ. Page A 3

La FTQ et la commission Charbonneau: Les dupes. L'éditorial de Josée Boileau. Page B 4

AUJOURD'HUI



Idées Le prof de désir. L'écrivain David Gilmour enseigne une littérature «masculine». Est-il pour autant le phalocrate que certains ont dénoncé? David Desjardins s'interroge. Page B 5



Avis légaux..... A 10
Carrières..... C 4
Décès..... C 11
Mots croisés..... C 3
Petites annonces..... C 11
Sudoku..... D 4

Les enfants de Stromae

Génie, adulte-ado androgyne, Belge pas ordinaire, le rappeur-chanteur Stromae attire l'épithète comme le regard de millions d'internautes par ses clips étonnants, et son deuxième disque — *Racine carrée* — cartonne encore plus que *Cheese* et son mégatube *Alors on danse*. D'une génération à l'autre, on le propage, tout le monde danse et puis tout le monde pense. Rencontre du matin avec trois fans.

SYLVAIN CORMIER

Une foule portant ses couleurs — le rose, le vert, le violet — l'attend déjà pas loin en bas de la côte: on lui a organisé à l'heure du midi un happening en pleine Place des festivals, événement qui serait chouette en soi s'il ne s'agissait pas en même temps d'une grosse pub

VOIR PAGE A 12: STROMAE



Stromae à la place des Festivals, à Montréal, vendredi. «Le public ne veut pas ce qu'il veut. Ça paraît bizarre comme phrase, mais quand le public te demande de refaire ce que tu as déjà fait, inconsciemment, il veut être surpris.»

PEDRO RUIZ LE DEVOIR



Montréal Québec Canada

biodôme insectarium jardin botanique planétarium rio tinto alcan

Vivez une
EXPÉRIENCE VERTIGINEUSE
le jour comme le soir
au Planétarium Rio Tinto Alcan

HORAIRE
et BILLETS
EN LIGNE

ACTUALITÉS

Montréal: 12 maires potentiels

Douze candidats se disputent la mairie de Montréal le 3 novembre prochain. Outre Richard Bergeron, Denis Coderre, Marcel Côté, Mélanie Joly et Michel Brûlé, sept candidats indépendants se sont inscrits auprès d'Élection Montréal. L'ancien journaliste Irois Léger, qui avait dit vouloir se lancer dans la course, n'a pas donné signe de vie au président d'élection avant la fin de la période de mises en candidature vendredi. Selon les données fournies par les partis, Richard Bergeron aura 103 candidats, Denis Coderre 101, Marcel Côté 97, Mélanie Joly 56 et Michel Brûlé 26.

Le Devoir

Femen: faux pas d'un chroniqueur du JdeM

Le chroniqueur Michel Beaudry s'est attiré les foudres des féministes pour un texte publié jeudi dans *Le Journal de Montréal* où, rappelant l'intervention des Femen à l'Assemblée nationale, il avoue son souhait de pouvoir «retenir une manifestante en plaçant [s]es deux mains sur ses seins». La Fédération des femmes du Québec l'a accusé de «banaliser une agression sexuelle» et comparé à un «monocle cochon». Femen Québec, sur sa page Facebook, a écrit: «Un homme tient des propos dégradants et pornographiques dans le journal le plus lu au Québec alors que des femmes qui se lèvent pour crier leurs idées se font traiter de putes.» Les réseaux sociaux en ont rajouté contre le chroniqueur, qui a accordé une entrevue au 98,5 FM pour expliquer que ses propos se voulaient humoristiques. Le texte a été retiré du site du JdeM.

Le Devoir

MONTRÉAL

Les entreprises qui lorgnent les contrats de plus de 100 000 \$ devront être accréditées

JEANNE CORRIVEAU

À la demande de l'administration de Laurent Blanchard, Québec consent à resserrer davantage les règles encadrant l'octroi de contrats à la Ville de Montréal. Ainsi, tous les contrats de voirie de 100 000 \$ et plus, ainsi que les sous-contrats de 25 000 \$ seront bientôt assujettis à la loi 1. En conférence de presse vendredi, le président du Conseil du trésor, Stéphane Bédard, s'est dit prêt à donner son aval à la requête que lui a transmise l'administration Blanchard plus tôt cette semaine.

Selon l'entente intervenue entre le gouvernement et la Ville, toutes les entreprises désireuses d'obtenir des contrats d'une valeur de 100 000 \$ ou plus devront au préalable avoir obtenu leur certification de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Auparavant, les vérifications par l'AMF s'effectuaient en cours d'appel d'offres auprès des deux plus bas soumissionnaires.

Les mêmes règles s'appliqueront aux sous-contractants qui sollicitent des mandats de 25 000 \$ ou plus. «Les entreprises qui comptaient s'en tirer en passant par des contrats de sous-traitance ne pourront plus éviter ça», a souligné M. Blanchard.

Montréal, un cas particulier

Comme Montréal est la seule Ville à avoir demandé un resserrement dans l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, une entreprise exclue du marché montréalais pourra conti-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les entreprises qui voudront obtenir des contrats de voirie de plus de 100 000 \$ à Montréal devront être accréditées par l'AMF. La même règle s'applique pour les sous-contrats de 25 000 \$ et plus.

nuer à décrocher des contrats dans d'autres villes québécoises. «Les Villes ont les moyens de se protéger par les processus contractuels contre les mauvais joueurs, mais à Montréal, on a souhaité étendre l'application de la loi 1 pour l'ensemble des contrats de construction parce que la réalité est toute particulière, et il y a une volonté de tout le monde de dire que ça a changé à Montréal», a indiqué le ministre Bédard.

«C'est un legs que moi et le comité exécutif voulons laisser à la nouvelle administration qui sera en place à partir de novembre prochain», a pour sa part commenté le maire Blanchard. «Les candidats à la mairie, s'ils veulent laver plus blanc que Blanchard, je

leur dis: «La brassée est prête».» Il a également invité les candidats à la mairie des autres villes québécoises à imiter Montréal.

Le maire Blanchard estime que ces nouvelles contraintes ne ralentiront pas le rythme d'octroi des contrats, comme ce fut le cas en 2013, car le processus s'effectuera en amont, et non en cours d'octroi de contrats. «Les entreprises auront tout l'hiver pour s'accréditer. Ça devrait régler une très grande partie des problèmes pour le printemps prochain, quand la shop va recommencer à rouler», a-t-il dit.

L'AMF soutient pour sa part qu'elle sera en mesure de traiter les dossiers supplémentaires. «On a présentement des

gens dans notre équipe qui sont en attente de dossiers», a indiqué le porte-parole de l'AMF, Sylvain Théberge. «Il faut dire que c'est l'U PAC qui a le plus gros du travail à faire.»

Depuis l'adoption de la loi 1 par Québec il y a près d'un an, 73 dossiers de la Ville de Montréal ont été transmis à l'AMF. Quelque 43 entreprises faisant affaire avec la Ville ont été accréditées, deux ont été refusées et 28 autres sont en attente d'une réponse de l'AMF.

Rappelons qu'à ce jour, l'AMF a écarté quatre entreprises des marchés publics, soit Bentech, LUQS, Dessau et Verreault.

Le Devoir

PLAINTES AU SPVM

Projet Montréal rejette les allégations

MÉLANIE LOISEL

L'équipe de Projet Montréal réfute les allégations à la suite d'une plainte concernant «l'utilisation de fonds publics à des fins partisans». Un citoyen aurait déposé une plainte à l'escouade de l'intégrité municipale du SPVM contre des membres du parti, dont le maire sortant du Plateau-Mont-Royal, Luc Ferrandez, et le chef du parti, Richard Bergeron, pour un présumé détournement de fonds publics de près de 36 000 \$.

Le SPVM n'a toutefois pas voulu commenter l'information, ni même confirmer qu'une plainte avait été déposée. Selon Projet Montréal, cette plainte viendrait d'opposants qui chercheraient à nuire à leur campagne. Un citoyen se serait plaint de l'attribution de deux subventions, une de 32 000 \$ et une autre de 4 000 \$, octroyées à l'organisme *Plateau Milieu de vie* parce que certains membres du parti œuvrent pour eux. Projet Montréal affirme que ces subventions ont servi à construire un chapiteau pour la vente de produits maraîchers et pour acheter des fruits et légumes pendant l'été. Le maire de l'arrondissement Luc Ferrandez a tenu à dire que ce sont des bénévoles qui ont vendu les produits et que personne n'a retiré de bénéfice.

Le Devoir



Se balader dans Paris. 2 vols par jour.

La Tour Eiffel, les Champs-Élysées, le Louvre, la Seine, l'amour, la mode... Et pour plus d'évasions, découvrez nos 1000 autres destinations à travers le monde avec nos partenaires SkyTeam.

ACTUALITÉS

Drainville garde le cap sur la Charte en dépit des dissensions

MARCO FORTIER

Invité par deux anciens premiers ministres à assouplir la Charte des valeurs québécoises, le ministre Bernard Drainville reste ferme: la neutralité religieuse de l'État n'est pas négociable, a-t-il affirmé en entrevue au *Devoir*.

Le gouvernement Marois «prend acte» des suggestions de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard, qui ont réclamé cette semaine un compromis sur le port de signes religieux par les employés de l'État. Le gouvernement «peut frapper un coup de circuit» en limitant l'interdiction des signes religieux aux seuls employés ayant un pouvoir de contrainte, comme les juges, les policiers, les gardiens de prison ou les procureurs, a fait valoir Lucien Bouchard en entrevue à *La Presse*.

En adoptant cette recommandation issue du rapport Bouchard-Taylor, qui fait l'objet d'un consensus, le gouvernement éviterait un psychodrame qui déchire le Québec, a souligné de son côté Jacques Parizeau.

«On prend acte de leurs suggestions. On a beaucoup de considération pour les propos de M. Parizeau et M. Bouchard,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Mon état d'esprit, c'est d'obtenir le plus large consensus possible, mais pas au prix de vider le projet de son contenu», dit Bernard Drainville.

mais le moment n'est pas venu de retrancher quoi que ce soit au projet que nous avons déposé», a réagi le ministre Drainville en entrevue au téléphone.

Recherche de consensus

«Mon état d'esprit, c'est d'obtenir le plus large consensus possible, mais pas au prix de vider le projet de son contenu», a-t-il ajouté. La position du rapport Bouchard-Taylor n'est pas suffisante. On ne peut pas limi-

ter le port de signes religieux au seul personnel qui a un pouvoir de contrainte.»

Le ministre responsable des Institutions démocratiques tient à l'interdiction des signes religieux pour les enseignants et les éducatrices en garderie, notamment. Pas question de céder sur ces employés de l'État qui sont en «position d'autorité auprès des enfants», dit-il.

M. Drainville a insisté sur le caractère temporaire du droit

L'opposition soutient les anciens PM

Les partis d'opposition à Québec estiment que le gouvernement Marois devrait s'inspirer des positions des anciens premiers ministres Lucien Bouchard et Jacques Parizeau. Ils redoutent et dénoncent un durcissement du très attendu projet de loi. Certains avancent que Bernard Drainville retirera le droit de retrait de certaines institutions publiques. Parlant des anciens premiers ministres «qui ne sont pas des citoyens ordinaires», le député libéral Pierre Paradis affirme qu'ils «cherchent des compromis, c'est évident», contrairement au ministre Jean-François Lisée, selon lui. À la CAQ, la députée de Montarville, Nathalie Roy, estime que la Charte

doit être «facilement applicable», ce qui est conforme à la position de son parti. «C'est exactement ce que disent messieurs Parizeau et Bouchard: appliquons Bouchard-Taylor, parce que déjà, ça lance un signe très, très fort. Et on s'en tend là-dessus, c'est ça le pire!» Les partis d'opposition estiment toutefois que le gouvernement Marois ne fera aucun compromis parce qu'il souhaite aller en élection sur ce thème. À Ottawa, le ministre Christian Paradis a reproché vendredi à la Charte de diviser les citoyens et, surtout, d'envoyer un message hostile aux immigrants. «Franchement, ça envoie un drôle de signal», a-t-il lancé.

Jessica Nadeau

qui exercent des fonctions coercitives de l'État. «C'est intéressant ce que soulève M. Bouchard», a-t-elle fait valoir lors d'un point de presse.

Le chef du gouvernement ne s'offusque pas de l'incursion de M. Parizeau et de M. Bouchard dans le débat suscité par la Charte des valeurs québécoises. «J'apprécie aussi le ton qu'ils ont pris pour donner leur point de vue. Je crois qu'il est très respectueux du débat qui se tient maintenant», a-t-elle affirmé en marge d'une annonce dans les locaux de l'entreprise Jeux Warner Bros. Montréal.

Le projet de loi à venir reflétera les consensus se dessinant autour de la proposition de Charte de son équipe, a souligné M^{me} Marois. «Il y a évidemment ces prises de position [celles de M. Parizeau et de M. Bouchard]. Vous savez aussi qu'il y a de nombreux citoyens qui se sont exprimés par la voie d'Internet et du téléphone et tout le reste. Nous sommes à faire tout le cumul de ces avis. Et nous reviendrons dans quelque temps pour déposer le projet [de loi] et toutes ses composantes», a-t-elle indiqué.

Avec Marco Bélaïr-Cirino
Le Devoir

ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE À LA FTQ

Les enregistrements ou la fin des travaux, plaide la commission Charbonneau

BRIAN MYLES

La juge Geneviève Marcotte porte un lourd fardeau sur ses épaules. La commission Charbonneau sera forcée d'interrompre ses travaux si elle ne lui donne pas raison dans son litige avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Le procureur de la commission, Simon Tremblay, n'y est pas allé de main morte, vendredi, à la Cour supérieure. Sans l'écoute électronique du projet Diligence, la commission devra suspendre ses travaux, a-t-il plaidé.

La juge Marcotte a pris la cause en délibéré jusqu'à vendredi prochain dans ce litige opposant la commission Charbonneau à la FTQ, au Fonds de solidarité de la FTQ et à leurs employés.

L'avocat des syndicalistes, Jean-Claude Hébert, a jugé le sentiment de panique de son confrère totalement exagéré.

Une question de droit

Le président de la centrale, Michel Arsenault, et l'ex-président du bras immobilier du

Fonds, Guy Gionet, ont été placés sur écoute électronique pendant un an dans le cadre de l'opération Diligence, portant sur l'infiltration du crime organisé dans les syndicats de la construction. Aucune accusation n'a été portée contre eux.

Les deux hommes veulent priver la commission de l'écoute électronique faite par la Sûreté du Québec dans ce projet d'envergure.

Déboutés une première fois par la juge France Charbonneau, en début de semaine, ils demandent maintenant à la Cour supérieure de leur accorder un sursis, le temps de faire un débat en droit constitutionnel devant la Cour.

M^e Hébert a fait valoir que la commission, de compétence provinciale, ne peut pas utiliser à sa guise du matériel produit et protégé en vertu du Code criminel, un champ de compétence fédérale.

Si la Cour retient ses arguments, la justice administrative s'en trouvera chamboulée au Québec. En effet, des organismes tels que la Régie des alcools, des courses et des

jeux s'en remettent régulièrement à des preuves d'écoute électronique pour révoquer les permis d'exploitants de bar liés au crime organisé.

M^e Hébert a aussi évoqué le risque de porter atteinte au droit à la vie privée de ses clients.

La juge

Marcotte a pris la cause en délibéré jusqu'à vendredi prochain

L'intérêt public

La commission estime que le recours de la FTQ est «prématuré» car aucune atteinte aux droits de MM. Arsenault et Gionet n'a été observée pour le moment. «L'atteinte à la vie privée, à ce stade-ci, elle est hypothétique», a avancé M^e Tremblay.

Il a reproché à la FTQ de vouloir s'ingérer dans la gestion des travaux en s'opposant à l'utilisation de l'écoute. «Je ne vois pas en quoi ils [MM. Arsenault et Gionet]

peuvent avoir un droit de nous dire comment gérer nos travaux», a-t-il plaidé.

M^e Tremblay a mis en garde la juge Marcotte contre une décision favorable à la FTQ puisqu'elle ouvrirait la porte à des requêtes similaires d'autres témoins mis en cause dans des projets d'écoute électronique.

«Si c'est bon pour M. Gionet et M. Arsenault, ça va être bon pour tout le monde. Donc, on oublie l'écoute électronique. Ça va perturber de façon substantielle les travaux», a-t-il expliqué.

L'avocat du procureur général, Michel Déom, a prêté main-forte à la commission. Il a balayé du revers de la main la théorie du régime d'exceptions avancée par M^e Hébert. Une preuve d'écoute électronique

peut être produite devant une instance fédérale ou provinciale, a-t-il expliqué. Il estime par ailleurs que le droit à la vie privée n'est qu'un écran de fumée dans cette affaire, qu'il résume à une question d'intérêt public.

À ce sujet, les enseignements de la Cour suprême sont clairs. Dans le cadre d'une commission d'enquête, la recherche de la vérité doit l'emporter sur le droit à la vie privée.

«Qu'on ne vienne pas me dire que c'est une question artificielle», a protesté Jean-Claude Hébert. Il s'est dit prêt à plaider dès la semaine prochaine sur ses arguments de nature consti-

tutionnelle. «On ne demande pas grand-chose au fond, juste un sursis temporaire», a-t-il dit.

La commission estime pour sa part que le temps est compté. L'échéance pour le dépôt du rapport final a été fixée au mois d'avril 2015.

Si la Cour supérieure accorde un sursis à la FTQ, la commission sera forcée d'entreprendre devant les tribunaux supérieurs un chemin de Damas qui ne sera certainement pas terminé à temps pour l'échéance d'avril 2015.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

THE MATHEMATICS OF EVOLUTION

Robert Griffiths,
University of Oxford

prononcera la prochaine Grande conférence publique du Centre de recherches mathématiques (CRM)

LE MERCREDI 9 OCTOBRE À 19H30 ► entrée libre

PAVILLON JEAN-COUTU

Université de Montréal
2940, chemin de Polytechnique, Salle S1-151
☎ Université-de-Montréal ou Côte-des-Neiges

Un vin d'honneur sera offert gracieusement après la conférence

INSCRIPTION:
www.crm.umontreal.ca/incription/

CENTRE
DE RECHERCHES
MATHÉMATIQUES

Achetons immédiatement tableaux canadiens et européens. Antiquités haut de gamme. Grande valeur offerte.

Borduas
Ferron
Fortin
Gagnon
Krieghoff
Lemieux
Letendre
McEwen
Pellan
Riopelle
Suzor-Côté
et autres...



Jean-Paul Lemieux - «Portrait de jeune fille» - Huile sur toile

Évaluation verbale gratuite pour les noms ci-haut mentionnés, selon la disponibilité.

Claude Lafitte évaluateur et expert conseil

Galerie Claude Lafitte

depuis 1975 • 514.842.1270
2160 rue Crescent, Montréal, www.lafitte.com

Papeterie
Casse - Noisette

Papier-Lalo - papiers St-Gilles - Cartes - Plumes
Stylos - Livres d'or - Albums de photos

L'AGENDA MODERNE — agendas MIGNON

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30



ABAT-JOUR ILLIMITÉS
L A M P S H A D E S

Obtenez **15%** de rabais !

Présentez ce coupon au moment d'un achat ou d'une commande d'un abat-jour au prix régulier. Nul autre rabais ne pourra être consenti. (Valable du 5 octobre au 31 janvier 2014)

- Plus de **5,000** abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest (514) 344-8555 • 1 (866) 747-8555
Laval : 2267, boul. Le Corbusier (450) 682-8280

www.abatjourillimites.ca

Le Devoir

ACTUALITÉS

Le gouvernement et la CAQ négocient la refonte de la loi 101

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Complètement éclipsé par la Charte des valeurs québécoises, le projet de loi 14 sur la Charte de la langue française n'est pas encore mort. Des négociations entre le gouvernement Marois et la CAQ ont débuté cette semaine pour tenter de trouver un compromis qui permettrait de faire passer le projet de loi paralysé depuis des mois.

« Nous avons eu une première rencontre de travail avec la ministre [Diane De Courcy] mardi dernier, confirme la députée de Montarville, Nathalie Roy, qui porte le dossier de la langue pour la CAQ. On travaille, mais ça avance à pas de tortue. »

En août dernier, la première ministre Pauline Marois avait affirmé qu'une ultime tentative serait faite entre la ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane De Courcy, et la Coalition avenir Québec (CAQ) pour arriver à une entente. Elle parlait alors d'une vingtaine d'heures de négocia-



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE
La porte-parole de la CAQ dans ce dossier, Nathalie Roy, affirme que les discussions entre la ministre De Courcy et elle avancent « à pas de tortue ».

ciations à prévoir. Si les négociations n'aboutissent pas, disait-elle alors, le projet de loi

mourra au feuillet.

Or, plutôt que de travailler selon un échéancier temporel, les deux clans ont plutôt choisi d'organiser des rencontres de travail par sujet. « Ça avance lentement, parce que c'est quand même délicat, explique Nathalie Roy, qui ne peut révéler la teneur des négociations en cours. C'est une loi délicate, nous souhaitons aider à promouvoir la langue française, mais on a des irritants. Alors, on a commencé à parler et tout le monde autour de la table est de bonne foi. »

Aucun amendement jusqu'à maintenant

Le projet de loi contient 94 articles et aucun amendement n'a encore été effectué à la suite de cette première rencontre qui a duré près de trois heures mardi dernier. La prochaine rencontre n'a pas encore été fixée. La députée caquiste ignore combien de temps cela prendra avant d'arriver à la fin du processus et si cela pourra se faire d'ici la tenue des prochaines élections. « On ne fait que commencer et il y a 94 articles, alors il y a du travail à faire. »

Au bureau de la ministre De Courcy, on se limite à dire que « c'est en cours » et que « ça va bon train ». L'attaché de presse de la ministre, Jean-François Lemieux, justifie les délais dans les travaux de négociation par le fait qu'il est difficile de gérer les agendas d'une ministre et d'une députée.

Le projet de loi 14 visant à renforcer la Charte de la langue française a été présenté à l'Assemblée nationale en décembre dernier par la ministre Diane De Courcy. Des consultations générales se sont tenues au printemps et le gouvernement Marois a réussi à faire adopter le principe avant la fin de la dernière session, grâce à l'appui de la CAQ. Cette dernière y voit encore un certain nombre d'irritants et le gouvernement Marois, minoritaire, ne peut amener plus loin ce projet de loi sans faire de nouveaux compromis pour aller chercher le vote caquiste, les libéraux étant catégoriquement opposés à la réforme de la loi 101.

Le Devoir

Les enseignants des cégeps s'inquiètent de la mise en œuvre du nouveau cours d'histoire

ANABEL
COSSETTE CIVITELLA

Un nouveau cours d'histoire du Québec à bâtir à « coût zéro ». Une baisse démographique préoccupante pour les établissements en région. De plus en plus d'étudiants aux besoins particuliers. Telles sont les préoccupations de la Fédération des enseignants de CEGEP (FEC-CSQ) qui soulignent, vendredi, la Journée mondiale des enseignants.

Au moment de faire le bilan sur les multiples chantiers de travail lancés par le Parti québécois depuis son arrivée au pouvoir, le président de la FEC-CSQ, Mario Beauchemin, rappelle que les cégeps et le gouvernement ne s'entendent toujours pas sur le dossier de l'heure: la mise en application du nouveau cours d'histoire nationale dont l'implantation est prévue à l'automne 2014.

Pour l'instant, le gouvernement propose de retirer des crédits dans la formation générale complémentaire afin d'ajouter ledit cours d'histoire.

Plutôt que de remplacer un cours pour un autre, il faudrait simplement bonifier la formation, avance Mario Beauchemin, qui s'inquiète notamment de la perte d'emplois chez cer-

Autre enjeu relevé par

les cégeps: la baisse démographique étudiante

tains des membres de la fédération « les plus précaires ».

« Le gouvernement veut que ça se fasse à coût zéro. Pour faire les choses adéquatement, il devrait dégager de l'argent pour ajouter ce cours-là dans les différents programmes », un ajout qui coûterait 12 millions de dollars et demanderait 250

postes supplémentaires, selon les calculs de la Fédération.

Recrutement

Autre enjeu relevé par les cégeps: la baisse démographique étudiante dont les effets se font surtout sentir dans les régions.

D'après M. Beauchemin, le gouvernement semble assez réceptif aux propositions de la FEC-CSQ. À la Fédération, on suggère entre autres la mise en place d'incitatifs financiers à la mobilité pour encourager les jeunes à choisir un cégep hors de la métropole.

Si les effectifs étudiants sont en baisse, le nombre de jeunes arrivant au cégep avec des besoins particuliers, lui, est en hausse fulgurante, enchaîne le président de la FEC-CSQ.

« 400% d'augmentation », signale Mario Beauchemin, citant

un rapport de la Ligue des droits et libertés. Face à l'arrivée massive de ces étudiants aux besoins particuliers, les cégeps ne sont pas équipés.

« Les mesures qu'on a instaurées au secondaire ont fonctionné. Ces étudiants [aux besoins particuliers] réussissent davantage, donc ils peuvent s'inscrire au collégial. » Mais lorsqu'ils arrivent au cégep, on les laisse à eux-mêmes, sans ressources. C'est comme si « tout [était] à refaire », analyse Mario Beauchemin.

Pour lui, c'est une question d'attribuer les ressources nécessaires à l'achat de logiciels spécialisés, par exemple.

Cette proposition, comme bien d'autres, sera discutée lors d'une rencontre avec le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, le 18 octobre prochain.

Le Devoir

Québec hausse le seuil d'accès à l'aide juridique

Le ministre de la Justice Bertrand St-Arnaud a annoncé qu'à partir de janvier 2014, 500 000 personnes supplémentaires pourront graduellement accéder sans frais aux services d'un avocat, une mesure évaluée à 17 millions de dollars par année.

Par voie réglementaire, le gouvernement Marois statuera la semaine prochaine que le seuil d'admissibilité pour une personne seule sera augmenté de 30%, sur une période d'un an et demi, pour rejoindre en juin 2015 l'équivalent du salaire minimum annuel, estimé à 19 202\$, sur la base d'une semaine de 35 heures. Le Parti québécois réalise ainsi une de ses promesses de la dernière campagne électorale, a souligné M. St-Arnaud.

Familles et couples

Les seuils pour les familles monoparentales de même que ceux des couples avec ou sans

enfants seront aussi revus à la hausse dans les mêmes proportions, durant cette période.

M. St-Arnaud a rappelé qu'à la création de l'aide juridique, en 1973, les personnes travaillant au salaire minimum étaient admissibles, mais qu'à partir de 1986, un écart s'était creusé au fil des ans. « On donne un vrai coup de barre, ce qui est un tour de force en cette situation de finances publiques, a-t-il dit. Je suis très heureux de voir qu'on retourne aux principes qui ont guidé la création. »

En mai 2012, le ministre libéral de la Justice, Jean-Marc Fournier, avait lui aussi annoncé qu'il rehausserait l'accessibilité à l'aide juridique, deux mois avant le déclenchement de la campagne électorale. Vendredi, le député libéral Gilles Ouimet, porte-parole en matière de justice, a jugé que l'annonce de M. St-Arnaud était électoraliste.

La Presse canadienne

Conférence

L'agriculture : talon d'Achille de la mondialisation

Marcel Mazoyer, professeur émérite à AgroParisTech

Mercredi 16 octobre 2013, 19h

Réservation obligatoire - Adultes : 8\$, étudiants et aînés : 4\$

www.coeurdessciences.uqam.ca

Échangeur A-13/A-40

ENTRAVE MAJEURE

Le ministère des Transports poursuit les travaux de réfection de l'échangeur des autoroutes 13 et 40. Ces travaux nécessiteront la mise en place d'une entrave de longue durée dans l'échangeur.

À PARTIR DU 6 OCTOBRE

ENTRAVE DE LONGUE DURÉE

X Fermeture complète de la bretelle menant de l'A-13 nord à l'A-40 en direction est et ouest

➔ DU 6 OCTOBRE EN SOIRÉE AU DÉBUT DU MOIS DE NOVEMBRE

Détour : Les usagers seront invités à poursuivre sur l'autoroute 13 en direction nord jusqu'à la sortie n° 8 - Boul. H.-Bourassa / Boul. Guin et à suivre la signalisation pour revenir vers l'échangeur par l'autoroute 13 en direction sud.

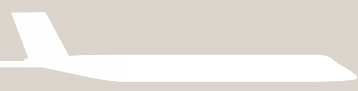
En cas de conditions météorologiques défavorables, la mise en place de cette entrave pourra être reportée.

DÉTOUR Le détour sera balisé à l'aide de panneaux de signalisation.

quebec511.info

DES INFRASTRUCTURES POUR TOUS

Québec



porter
raffinée sur toute la ligne

Changez d'avion au vol !

Correspondances faciles et rapides à l'aéroport du centre-ville de Toronto.
L'aérogare est intime et bien pensée. Vous changez d'avion comme sur des roulettes.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 9 octobre 2013. Le rabais est compris dans les tarifs. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.*
Tarifs à partir de :

HALIFAX 3 par jour 201 \$	TORONTO 17 par jour 206 \$	SAULT STE. MARIE 241 \$	ST. JOHN'S 258 \$	SUDBURY 241 \$	THUNDER BAY 241 \$	TIMMINS 241 \$	WINDSOR 241 \$	BOSTON 300 \$
CHICAGO 342 \$	MYRTLE BEACH À partir du 3 octobre 358 \$	NEW YORK 300 \$	WASHINGTON Dulles 293 \$	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages. Téléscripneur – faites le 711.

flyporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 9 octobre 2013. Voyagez d'ici le 12 février 2014. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles du 17 décembre 2013 au 25 décembre 2013 et du 1 janvier 2014 au 6 janvier 2014. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ACTUALITÉS

SUICIDE ASSISTÉ

Les provinces observent le débat québécois avec intérêt

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire
à Ottawa

En matière de suicide assisté, les provinces canadiennes ne sont pas prêtes à emboîter le pas au Québec. Tout au plus regarderont-elles avec intérêt si le Québec réussit, comme il le souhaite, à présenter ce débat comme une question de santé et non de justice criminelle.

À l'occasion de la rencontre des ministres de la Santé fédéral et provinciaux qui se tenait cette semaine à Toronto, le ministre québécois Réjean Hébert a exposé la Loi concernant les soins de fin de vie, dont le projet est à l'étude à l'Assemblée nationale. «Les gens voulaient en savoir plus sur le projet de loi débattu à l'Assemblée nationale, alors j'ai donné des explications sur ce pro-

jet de loi, mais il n'y a pas eu de discussion. Juste de l'intérêt montré par les collègues», a-t-il expliqué à la conférence de presse de clôture vendredi.

Contrairement à ce qu'avait pu laisser entendre une manchette du *Globe and Mail* vendredi, le gouvernement fédéral n'est pas prêt à entamer un débat sur cette question. Au contraire, Ottawa estime que la question a déjà été tranchée en 2010, lorsqu'un projet de loi bloquée a été débattu puis défait par un vote à la Chambre des communes.

«Les ministres provinciaux de la Santé ont parfaitement le droit d'en discuter, de le faire dans leurs assemblées législatives, de déposer des projets de loi comme au Québec et d'engager le dialogue avec leur population. Mais il y a eu un vote sur cette question au Parlement en 2010. Notre po-



LA PRESSE CANADIENNE
Rona Ambrose n'exclut pas qu'Ottawa puisse contester une éventuelle loi en Cour. À sa droite, le ministre Réjean Hébert.

sition n'a pas changé», a déclaré Rona Ambrose, la nouvelle ministre fédérale de la Santé.

Les provinces n'ont d'ailleurs pas envie d'imiter le Québec, a

souligné le ministre ontarienne de la Santé, Deb Matthews, qui était l'hôte de la rencontre. Toute action serait pour l'instant «prématurée». «Nous ne pré-

voyons pas d'agir, mais nous encourageons les gens à réfléchir à ces questions.» Même son de cloche du côté de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta. Les trois ministres de ces provinces ont affirmé qu'il n'y avait aucun plan pour discuter de cela dans leurs Assemblées législatives respectives. Mais, a ajouté le Saskatchewanais Dustin Duncan, le Québec pourrait servir de guide. «Je ne pense pas que la province soit aussi avancée que l'Assemblée nationale sur cette question, mais nous suivons, tout comme le reste du Canada, ce que fera le Québec.»

Si cette question apparaît sur l'écran radar des provinces, ce n'est pas tant parce que Québec a déposé son projet de loi en juin. C'est plutôt parce qu'a été rendue publique il y a deux semaines une vidéo posthume du médecin Donald Low, qui s'était

illustré il y a dix ans dans la gestion de la crise du SRAS à Toronto. Il y plaide pour le droit des malades de choisir le moment de leur mort. Le débat n'est cependant pas nouveau. La fameuse décision Sue Rodriguez de la Cour suprême, rejetant à cinq contre quatre le suicide assisté, remonte à... 1993.

Fait à noter: Rona Ambrose a évoqué la possibilité que l'initiative québécoise soit contestée devant les tribunaux, au motif que la province n'a pas le droit d'intervenir en matière de justice criminelle. «Le Québec est en train d'en débattre à son Assemblée nationale. S'il adopte ce projet de loi, nous verrons quelle sera notre position et si cela se retrouvera devant les tribunaux. Les tribunaux décideront des questions de compétence.»

Le Devoir

La saison de chasse à la baleine a été bonne en Norvège

ALEXANDRE SHIELDS

La Norvège vient d'achever ce qui est de loin la plus importante chasse commerciale à la baleine de l'année, alors qu'elle a abattu près de 600 cétacés dans l'Atlantique Nord.

Selon des données provenant des chasseurs, 590 petits rorquals ont été harponnés au cours des derniers mois.

«La chasse a été bonne cette année. Nous avons eu 17 bateaux engagés et ils ont pris 590 baleines. C'est 125 de plus que l'an dernier», a déclaré à l'Agence France-Presse le responsable d'une organisation de chasseurs, la Norges Smaahvalfangslag, Truls Soloy. «La demande de viande a

été plus élevée, l'intérêt des professionnels plus fort et les conditions météorologiques ont été bonnes», a-t-il ajouté.

Ouverte le 1^{er} avril, la saison de la chasse a été close le 30 septembre. Reste que les mises à mort sont en deçà des quotas fixés par la Norvège. Les chasseurs étaient autorisés à tuer 1286 petits rorquals cette année.

Contrairement au Japon, qui affirme pratiquer une chasse «scientifique» tout en vendant la viande des baleines abattues, la Norvège pratique carrément une chasse commerciale. Le pays est d'ailleurs le seul, avec l'Islande, à mener ce type de chasse. Les deux États rejettent en effet le moratoire international sur la chasse commerciale décrété en 1986 pour empêcher l'extinction de plusieurs espèces de cétacés.

590 petits rorquals ont été harponnés au cours des derniers mois

590 petits rorquals ont été harponnés au cours des derniers mois

Selon les autorités norvégiennes, les petits rorquals — une espèce qu'on observe fréquemment dans le Saint-Laurent en été — sont suffisamment abondants pour supporter une certaine pression de chasse. Les baleines sont harponnées à l'aide de canons lance-harpons à tête

explosive, une invention du Norvégien Svend Foyn.

Chasse controversée

L'Islande tue pour sa part des rorquals communs, une espèce menacée de disparition. Mais elle peine à vendre sa viande de baleine, dont le commerce est controversé dans plusieurs pays européens. Et son unique client international, le Japon, est pris avec des stocks importants de viande invendue. Depuis 2003 — année où elle a repris la chasse après 20 ans d'interruption —, l'Islande a tué 496 petits rorquals et 280 rorquals communs.

Quant au Japon, sa chasse dite «scientifique» a été contestée par l'Australie devant la

Cour internationale de justice. Canberra demande l'arrêt complet des campagnes japonaises dans l'Antarctique. Une décision du plus haut organe judiciaire des Nations unies est attendue dans les prochains mois. Environ 10000 baleines ont été tuées par le Japon depuis 1987.

C'est essentiellement la chasse intensive menée au XX^e siècle qui a fait disparaître une bonne partie des espèces de cétacés. Ces animaux sont aujourd'hui confrontés à plusieurs menaces, dont la principale est la pollution sonore causée par la navigation, l'exploration sismique, le sonar militaire et le développement industriel.

Le Devoir

Harper en Asie du Sud-Est pour une semaine

Kuala Lumpur — Stephen Harper a atterri vendredi dans la capitale de la Malaisie, devenant le premier chef de gouvernement canadien à visiter ce pays d'Asie du Sud-Est en 17 ans. M. Harper est en route pour assister à un sommet des leaders des pays de la côte du Pacifique à Bali, où les questions commerciales, et sans doute les problèmes politiques des États-Unis, domineront l'ordre du jour. La rencontre de cette année de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) est vue comme une occasion pour faire progresser les négociations sur le Partenariat transpacifique (PTP), qui regroupe 12 des 21 membres de l'APEC.

La Presse canadienne

5 octobre

Journée mondiale des enseignantes et enseignants



Source d'inspiration et d'engagement, les enseignantes et enseignants du Québec sont le gage d'une éducation de qualité !



Centrale des syndicats
du Québec



Fédération
des syndicats
de l'enseignement
(CSQ)



FÉDÉRATION
DU PERSONNEL
DE L'ENSEIGNEMENT
PRIVÉ (CSQ)



FÉDÉRATION
DES ENSEIGNANTS
DU QUÉBEC
(CSQ)



Fairmont
LE CHÂTEAU MONTEBELLO
QUÉBEC

Un périple gastronomique!

Nous vous invitons à un périple gastronomique composé de grands vins et des spécialités régionales de notre chef, Jean-François Fortin. Sessions de dégustation de vins, séminaires et agapes conviviales... un week-end haut en saveurs et en couleurs vous attend!

RÉSERVATIONS 1 800 441 1414 fairmont.fr/montebello

FESTIVAL DES VINS

Du 15 au 17 novembre.

À partir de

539\$*

*Par personne, par séjour, occ. double. Taxes et service en sus. Crédit de spa valable sur les soins d'une valeur de 65 \$ et plus.

LE FORFAIT COMPREND :

- L'hébergement pour deux nuitées
- Une réception de bienvenue
- Le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner de Gala
- Le brunch dominical
- Des séminaires et des dégustations
- Un crédit Spa de 30 \$ par adulte
- Les frais de service et d'administration



CLÉ VERTE
Système d'évaluation
écologique

Plus près que jamais – via autoroute 50! À 75 minutes de Montréal.



UNE CHARTE QUI DIVISE

Un tsunami d'opinions pour nourrir le débat



ILLUSTRATION CHRISTIAN TIFFET

La Charte des valeurs québécoises: rarement débat aura suscité un tel besoin d'expression. La «boîte aux lettres des intellectuels», antique expression désignant *Le Devoir*, déborde comme jamais peut-être. Le projet n'était même pas déposé, fin août, qu'un tsunami d'opinions déferlait, que les pétitions circulaient. Depuis le 10 septembre, jour du dépôt des propositions du ministre Bernard Drainville, le flot a été incessant. Aperçu de positions et arguments dominants, à partir des textes reçus.

ANTOINE ROBITAILLE
Responsable de la page Idées

L'exclusion des minorités

Au départ, une majorité des argumentaires dénoncent le projet de charte. «Nos valeurs excluent l'exclusion», titre d'une pétition signée par quelque 100 intellectuels, résume bien l'argument central. Ainsi, le politologue Ali Hannat écrit: «De quelle égalité homme-femme, pourriez-vous, vous et les initiateurs de ce projet, vous prévaloir, quand la voie par excellence pour s'émanciper, à savoir le travail, est obstruée pour la femme musulmane en la contraignant à un chantage insoutenable: foi ou précarité?»

Pour d'autres, comme l'économiste Caroline Vincent, «ce genre d'arguments rate la cible en ne s'attaquant pas à la principale cause des inégalités économiques entre les femmes et les hommes: la trop forte concentration des femmes dans un éventail restreint de professions et secteurs d'activité».

Égalité homme-femme

L'argument central de ceux qui défendent le projet en partie ou entièrement est bien sûr l'égalité homme-femme. Mais certains le trouvent trop facile. «Le problème avec l'utilisation de l'égalité homme-femme tient à mon avis au fait qu'on présente

celle-ci comme réalisée, alors que ce n'est pas le cas. Son approche aurait été beaucoup plus crédible si elle avait été accompagnée de [...] programmes d'aides à l'emploi pour les nouvelles arrivées», écrit Xavier Boileau, un étudiant en histoire.

Imprévisible

Les étiquettes habituelles ne sont pas d'un grand secours pour prédire la position que prendra tout un chacun sur la question. Plusieurs souverainistes, à l'instar de l'ancien bloquiste Jean Dorion et, évidemment, de Jacques Parizeau, dénoncent le projet. «Vive le Québec laïque et libre... de cette Charte», écrit Mathieu Séguin Gionet, un étudiant et militant indépendantiste. «Je suis [...] choqué que des concitoyens québécois risquent de perdre leur emploi pour un accessoire vestimentaire», écrit-il.

Immigrants pour la Charte

Les Québécois d'adoption sont nombreux à nous écrire pour signaler qu'ils sont, contrairement à ce qu'on peut penser, favorables à une Charte et même pour la prohibition des signes religieux chez les employés de l'État. «La société qui nous accueille considère qu'il est favorable de retirer les symboles religieux qui nous distin-

guent pour faciliter la cohabitation, je suis d'accord et je trouve cette demande légitime pour protéger les acquis de cette collectivité au niveau des droits des femmes et du droit commun», écrit Zabi Caro, d'origine afghane, qui indique avoir choisi le Québec dans les années 1980 pour fuir la guerre entre les Russes et les moudjahidines.

D'origine algérienne, Ferid Chikhi, de Longueuil, soutient que c'est «par manque de clairvoyance» que politiciens et intellectuels dénoncent la Charte: «Ils pensent ainsi gagner quelques centaines de voix, celles des femmes en hidjab et des partisans du multiculturalisme ghettoisant.» Argentin d'origine ayant passé six ans dans les pri-

trône du président de l'Assemblée nationale. Certains détestent vraiment le symbole! Le jurilinguiste François Brunet, de Montréal, va jusqu'à écrire: «La Charte, en l'état, maintient le crucifix à l'Assemblée nationale, sous prétexte qu'il fait partie de notre histoire». Comme, outre-mer, la faucille et le marteau et le swastika...»

Pas que la laïcité

Le débat suscité par les propositions du gouvernement dépasse souvent la question de la laïcité. Plusieurs s'interrogent sur ce que sont devenues les valeurs québécoises: «Il n'y a pas un mot sur les enfants (pas un!) dans le projet de Charte des valeurs québécoises. Le mot famille

n'y apparaît qu'une seule fois. [...] Et les nôtres? Qu'est-ce qu'on fait avec nos familles? On continue de les laisser tomber en lambeaux? La famille fait-elle encore partie des valeurs québécoises?»

s'interroge André Pilon, de Saint-Calixte. L'argent est devenu la vraie «valeur québécoise», voilà le vrai problème, soutiennent Eric Martin et Maxime Ouellet: «Si le peuple du Québec entend réfléchir sur les "valeurs communes" avec lesquelles il entend entrer dans le XXI^e siècle, cette entreprise ne saurait prendre la forme caricaturale de pictogrammes illustrant les vêtements proscrits dans les bureaux de l'État. [...] Ne vaudrait-il pas mieux s'interroger sur "la" valeur qui nous réunit tous aujourd'hui: celle de l'accroissement infini de la valeur économique.»

Tous les textes cités plus haut sont publiés sur LeDevoir.com.

Les étiquettes habituelles ne sont pas d'un grand secours pour prédire la position que prendra tout un chacun sur la question

sons des dictateurs dans les années 1970 et 1980, Guillermo Piel, de Montréal écrit: «Je ne conçois pas cette Charte comme une attaque envers quiconque ou envers un groupe religieux en particulier, mais bien comme un geste d'affirmation des valeurs de la majorité, dont je fais partie, qui veut se donner les moyens de préserver le climat social libre des affrontements que vivent les sociétés dominées par différents groupes religieux extrémistes.»

Le crucifix

Une écrasante majorité de lecteurs ont une position de type Bouchard-Taylor (ou Femen) à l'endroit du signe religieux catholique qui domine le

L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ,
LE GUIDE DE VOS SOIRÉES

Gratuit dans *Le Devoir* du samedi

LE DEVOIR



VOTRE ARGENT EST EN SÉCURITÉ.

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC



8 PRODUITS D'ÉPARGNE
FLEXIBLES ET SÛRS
1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements
Québec

Semaine du Mexique

7 au 11 octobre 2013

www.ieim.uqam.ca

IE Institut d'études
internationales de Montréal
IM UQAM

UQAM | École de langues

CONFÉRENCE D'OUVERTURE
Lundi 7 octobre à 18h 30

Avec S.E. Monsieur Francisco Suarez Davila,
ambassadeur du Mexique au Canada

En présence de Bernard Derome, président de
l'Institut d'études internationales de Montréal
et René Audet, sous-ministre du ministère des
Relations internationales, de la Francophonie
et du Commerce extérieur



UNE CHARTE

Le procès du passé

LOUIS O'NEILL

Professeur émérite à l'Université Laval et ministre des Affaires culturelles sous le gouvernement de René Lévesque

On peut s'interroger sur la pertinence de lancer le projet d'une Charte des valeurs québécoises, surtout que celui qu'on nous présente semble plutôt mal ficelé. Mais tout mal ficelé qu'il soit, il est là, sur la table. Reste à savoir comment on peut l'améliorer. Pour le moment, il donne lieu à un vif débat où se confrontent des opinions fort divergentes.

De part et d'autre, les bons arguments ne manquent pas. Ni ceux qui ne pèsent pas lourd. Par exemple, celui qui s'appuie sur le procès du passé pour revendiquer un avenir sans racines. On ne s'est pas, dit-on, libéré de quatre siècles d'oppression pour s'enfoncer dans une nouvelle servitude, celle que nous réservent des croyances récemment importées. Un porte-parole de la laïcité pure et dure va jusqu'à affirmer que nous avons déjà subi jadis la domination de talibans de souche, des talibans de chez nous, et que cela suffit. A ses yeux, notre passé se résume à une grande noirceur qui aura duré quatre siècles. Combien malheureux fut ce peuple qui est le nôtre!

J'ai de la difficulté à avaler cette relecture de l'histoire. Samuel de Champlain, Jean Talon, François de Montmorency Laval, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoise; ou encore les fondateurs de paroisses, d'écoles primaires et secondaires, de collèges classiques, d'hôpitaux, de coopératives, de syndicats, d'institutions vouées au mieux-être collectif; ou ces travailleurs et travailleuses qui ont courageusement défriché et construit le pays; ou encore ces leaders politiques qui ont milité pour l'émancipation politique et le développement de la nation québécoise et dont beaucoup étaient des chrétiens avoués et sans complexe: tous des talibans ou des victimes de talibans, ces bâtisseurs d'un nouveau pays?

Un Etat laïque, des institutions démocratiques, la liberté religieuse et la liberté d'expression, des lois qui favorisent l'égalité et la solidarité: ces acquis font aussi partie de l'héritage que nous ont légué les supposés talibans qui nous ont précédés. Est-il possible que tous ces acquis historiques aient germé au sein d'une grande noirceur et sous une implacable oppression?

Oui, sans doute, des lourdeurs sociales ou religieuses ont pesé sur la vie collective. Le poids de la condition humaine s'est fait sentir ici comme ailleurs. Mais le passé ne fut pas que cela. Il fut aussi marqué de multiples initiatives libératrices dont l'enracinement chrétien est indéniable. Des racines qui donnent des ailes et font partie de nos raisons d'espérer. Ce serait un étrange paradoxe que de rêver de lendemains qui chantent alors que le passé n'aurait été qu'un cumul d'échecs et de servitudes.

[...] Difficile de s'affirmer avec fermeté quand on doute de soi et qu'on méprise son propre héritage. Il peut alors arriver que la seule apparition d'un voile suffise pour susciter un malaise.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour Nadia Alexan, le voile véhicule le prosélytisme d'un islam fanatique et totalitaire.

On ne s'est pas, dit-on, libéré de quatre siècles d'oppression pour s'enfoncer dans une nouvelle servitude, celle que nous réservent des croyances récemment importées



ILLUSTRATION CHRISTIAN TIFFET

Ce voile symbolise la soumission de la femme aux diktats d'un patriarcat qui n'aime ni la modernisation ni l'émancipation des femmes

Arrêtons de dorloter l'intégrisme

NADIA ALEXAN

Professeure retraitée d'origine égyptienne et fondatrice de Citizens in Action

Pourquoi j'appuie la Charte des valeurs québécoises, que je préfère appeler Charte de la citoyenneté? Je suis d'origine égyptienne. Tout le temps que j'ai vécu en Égypte, où j'ai grandi et suis allée à l'école et à l'université dans les années soixante, je n'ai jamais vu une seule femme voilée. Qu'est-il arrivé depuis ce temps pour que le voile soit si répandu? L'islam politique propagé par les pétrodollars de l'Arabie saoudite, du Qatar et des Emirats arabes unis a envahi non seulement le Moyen-Orient, où il n'arrête pas de réclamer le retour strict de la charia, mais aussi l'Occident, où il mène une campagne très énergique pour conquérir la civilisation des Lumières et ramener la gloire du califat du VI^e siècle.

Ce courant salafiste mine les gains faits par des féministes courageuses, comme les Égyptiennes Hoda Sharaawi et Nawal el Saadawi, qui se sont battues pour faire avancer les droits des femmes et les sortir de l'emprise de la religion. Les musulmanes portant le voile qui se prétendent féministes trahissent le combat mené par ces femmes héroïques, qui se sont débarrassées du voile, symbole de la soumission au patriarcat.

Il n'y a rien, ni dans la culture ni dans le Coran, qui oblige la femme musulmane à

porter le voile. [...] Le voile n'est pas un bout de tissu anodin, comme on le prétend. Bien au contraire, il véhicule le prosélytisme d'un islam fanatique et totalitaire. La plupart des musulmanes de Montréal ne portent pas le voile. Sont-elles moins pieuses pour autant?

Ce voile symbolise la soumission de la femme aux diktats d'un patriarcat qui n'aime ni la modernisation ni l'émancipation des femmes. Ce voile témoigne de la barbarie de l'excision, imposée aux femmes en Égypte et ailleurs, du mariage forcé des fillettes à l'âge de neuf ans, de la lapidation, de la polygamie, des *fatwas*, de l'interdiction de la liberté d'expression, et j'en passe. Ce voile cache le mépris des hommes qui traitent les femmes comme des biens à posséder. Je pense que les hommes sont des lâches pour ainsi mettre le fardeau religieux sur la tête des femmes.

[Certains se rangent] du mauvais côté de l'histoire [en affirmant] que l'interdiction du port du voile dans la fonction publique exclurait les femmes. Je pense que c'est le contraire qui se produit. Les femmes voilées s'excluent elles-mêmes; en portant le voile de l'aliénation, elles montrent qu'elles ne veulent pas s'intégrer. De plus, elles font peur aux dirigeants par leurs demandes d'accommodements religieux, de prière pendant les heures de travail et de congés supplémentaires.

On nous dit dans les médias que tout va bien dans nos écoles et qu'on n'a pas vraiment besoin d'une charte des

valeurs, qu'il s'agit là d'une ruse électorale. On a constaté 5000 cas de mariage forcé de fillettes, chaque année, à Toronto. [Est-ce] que la même chose existe au Québec? J'ai vu de mes propres yeux des petites filles de cinq ans qui portaient des voiles noirs à la maternelle. Souvent, ces fillettes sont exemptées de cours de gymnastique et de natation.

Les professeuses jouissent d'un rôle d'autorité et font figure de modèles à suivre. Alors, que dire de cette femme voilée dans une école élémentaire qui a entrepris, de son propre chef, de séparer les garçons des filles en les mettant à deux tables différentes? [...]

À la question des jeunes à l'école élémentaire «*Pourquoi portez-vous ça sur la tête?*» les réponses varient: «*par respect pour mon mari*», «*pour aller au paradis et non en enfer*», «*pour Allah*», «*pour ne pas faire de la peine au bon Dieu*», «*parce que je suis pure*». Un petit est allé dire à sa mère qu'elle n'est pas pure parce qu'elle n'a pas de fichu sur sa tête!

En France, à huis clos, les jeunes étudiantes musulmanes ont supplié les membres de la commission Stasi, qui examinaient la question du port du voile dans les écoles, de les appuyer justement par une loi interdisant le port du voile. On a prédit que le ciel allait leur tomber sur la tête si on interdisait le port du voile. Que les étudiantes musulmanes quitteraient l'école publique en masse. Des douze millions d'élèves qui fréquentent les écoles publiques en France,

seulement 144 se sont retirées. J'applaudis au courage de la France pour être venue au secours de ces jeunes filles.

On se rappelle la jeune Aqsa Perves, tuée des mains de son père parce qu'elle ne voulait pas porter le voile, ou les trois filles Chafia, noyées par leurs parents parce qu'elles voulaient vivre comme toutes les jeunes filles de leur âge; si la Charte pouvait sauver au moins la vie d'une petite fille qui ne veut pas porter ce voile de la honte et de l'aliénation, le Québec aurait accompli une mission noble.

Le gouvernement québécois n'est pas le seul à légiférer sur la laïcité de l'État et à mettre des balises claires pour le bien-vivre ensemble de toutes les races et les religions. Toutes les sociétés occidentales sont confrontées à ces difficultés: la Belgique, la France, les Pays-Bas, la Suisse et l'Allemagne ont déjà légiféré en cette matière. L'Angleterre, où des quartiers entiers sont envahis par les intégristes, est en train de s'interroger sur la façon d'encadrer les dérapages et les exigences grandissantes des islamistes. L'Australie leur a dit: «*Si nos valeurs et notre manière de vivre ne vous plaisent pas, la porte est grande ouverte, vous pouvez partir*». Il faut arrêter de dorloter l'intégrisme.

D Lire aussi: Un texte de Jocelyn Maclure, professeur de philosophie à l'Université Laval et auteur, avec Charles Taylor, de *Laïcité et liberté de conscience* sur *LeDevoir.com*

Stores de Qualité SUR MESURE
FABRIQUÉ AU QUÉBEC

L'Artisan du Store

CLAUDE BOUCHARD
514-231-8677
418-654-8677
819-696-8677
www.storesdequalite.ca

- OPAQUES, SOLAIRES ou TRANSLUCIDE
- Stores motorisés
- Toiles à rouleau
- Stores romains
- Panneaux coulissants
- Stores horizontaux de voilage
- Stores horizontaux de bois, de PVC, de métal
- Stores verticaux PVC
- Toiles pour verrière
- Persiennes
- Stores extérieurs
- Toiles solaires

50% DE RABAIS OU INSTALLATION GRATUITE

TOILES SOLAIRES
• DÉCORATIVES
• MOTORISÉES

STORES HORIZONTAUX DE VOILAGE

STORES DE BOIS
• TILLEUL SELECT
• TEINTURE ESSUYÉE

PANNEAUX COULISSANTS
OPAQUES, SOLAIRES ET TRANSLUCIDES

ESTIMATION GRATUITE

Résidentielle et commercial

MONTRÉAL	514-231-8677
LAVAL	450-627-3716
LONGUEUIL	450-445-9829
QUÉBEC	418-654-8677
TROIS-RIV.	819-696-8677
REPENTIGNY	450-585-7577
TERREBONNE	450-437-4666
ST-SAUVEUR	450-227-7377
BROMONT	450-534-4377

QUI DIVISE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le gouvernement Marois doit renoncer à imposer aux personnes l'injuste choix entre l'accès à l'emploi dans le secteur public et l'exercice, reconnu par les Chartes des droits, de leur liberté de conscience et de religion, croit Stéphane Dion.

Signes politiques, signes religieux : une dangereuse analogie

STÉPHANE DION

Député de Saint-Laurent-Cartierville

Lorsqu'un gouvernement entreprend de limiter la liberté de ses citoyens, il doit prouver que cette limitation est nécessaire au nom de l'intérêt public. Le gouvernement Marois entend interdire le port de signes religieux au travail par les employés des institutions publiques, sous peine de congédiement. Mais ce gouvernement n'a pas prouvé qu'une telle atteinte à la liberté est d'intérêt public.

Nos fonctionnaires sont déjà assujettis à un code d'éthique qui leur demande de ne pas prendre de décisions fondées sur des préjugés liés à la religion (aussi bien qu'au sexe, à la race ou à l'orientation sexuelle). Le gouvernement Marois dit que cela n'est pas suffisant, il veut en plus que les employés de l'État dissimulent leur appar-

tenance à une religion.

Or le gouvernement n'a fourni aucune donnée empirique qui justifie cette mise en cause du droit de chaque citoyen de travailler sans être discriminé en raison du code vestimentaire lié à ses convictions religieuses. De l'aveu même du ministre, M. Drainville, il ne dispose d'aucune étude qui démontre que les fonctionnaires qui portent des signes religieux sont incapables d'assumer leurs responsabilités professionnelles en toute impartialité.

Analogie trompeuse

À défaut de preuves empiriques, le ministre Drainville et son collègue, M. Lisée, nous demandent de nous contenter d'un raisonnement fallacieux qu'ils nous cessent de répéter sur toutes les tribunes : puisque l'employé de l'État doit cacher son allégeance politique dans l'exercice de ses fonctions, qu'il cache aussi son allégeance religieuse.

Cette analogie est trompeuse pour deux raisons. Premièrement, dans notre démocratie, aucune obligation vestimentaire ne procède de l'adhésion à un parti politique. Une telle obligation serait considérée comme tout à fait déraisonnable. Par contre, l'observance d'un code vestimentaire est intimement liée à la pratique de certaines religions. Exiger d'un employé qu'il renonce à porter un signe religieux sous peine de perdre son emploi, c'est violer sa liberté de conscience.

Deuxièmement, dans notre société sécularisée, ce sont les partis politiques qui prennent le pouvoir et non les organisations religieuses. Les fonctionnaires ont l'obligation de servir le gouvernement quel que soit le parti au pouvoir. Voilà pourquoi les employés de l'État affectés directement à la fonction publique ne doivent pas dévoiler leurs préférences

politiques dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, ils servent le gouvernement du jour et assurent la continuité de l'administration publique en cas d'alternance du pouvoir.

Il est abusif d'appliquer ce raisonnement aux préférences religieuses. Pour que l'État demeure neutre vis-à-vis des religions, il n'est pas nécessaire d'obliger ses employés à cacher la leur. L'interdiction qui est faite aux fonctionnaires d'afficher leurs allégeances politiques ne peut pas servir d'argument pour leur interdire de porter des signes religieux. C'est là une analogie trompeuse et dangereuse du point de vue des droits et des libertés.

Le gouvernement Marois doit renoncer à imposer aux personnes l'injuste choix entre l'accès à l'emploi dans le secteur public et l'exercice, reconnu par les Chartes des droits, de leur liberté de conscience et de religion.

POUR ALLER PLUS LOIN

Quelle
laïcité ?



ESSAI

QUELLE LAÏCITÉ ?

Bruno Demers et Yvan Lamonde
Médiaspaul
Montréal, 2013, 118 pages

Ce petit ouvrage, déjà mentionné dans nos pages Livres, donne l'exemple de ce que pourrait être une discussion sereine sur la laïcité. L'historien Yvan Lamonde, défenseur d'une « laïcité sans qualificatif », affirme dans un texte plutôt touffu que « la cohésion sociale ne peut venir d'une communautarisation de la société, d'une valorisation première des différences ». Bruno Demers, lui, souligne avec une certaine modération qu'il est « normal que les individus affirment leurs convictions religieuses et philosophiques dans l'espace public ». Les deux penseurs sont pour le retrait du crucifix à l'Assemblée nationale.

Louis Cornellier avec Catherine Lalonde

Inclure
Quelle laïcité pour le Québec ?



ESSAI

INCLURE

QUELLE LAÏCITÉ POUR LE QUÉBEC ?

Jean Dorion
Québec Amérique
Montréal, 2013, 168 pages

Dans une lettre envoyée au *Devoir*, au lendemain de l'élection du 4 septembre 2012, l'ancien président de la SSJB de Montréal, Jean Dorion, avait été le premier à alerter les souverainistes du danger de s'aliéner à jamais les communautés culturelles, de donner d'imparables arguments au camp fédéraliste et de compromettre la reconnaissance internationale d'un éventuel État souverain, si le PQ allait de l'avant avec son projet de Charte de la laïcité. Dans son essai intitulé *Inclure. Quelle laïcité pour le Québec ?*, il propose d'« élargir notre définition identitaire ». Sans verser dans le multiculturalisme, il devrait « faire une place, en son sein même, à une certaine part de diversité ethnoculturelle et religieuse, un peu comme le Canada anglais a réussi à le faire ». Sa réflexion sur « la question musulmane », fondée sur une longue expérience de proximité avec les communautés culturelles et enrichie de nombreux témoignages, constitue un apport très éclairant au débat en cours.

Michel David

Pour une
reconnaissance
de la laïcité
au Québec



POUR UNE RECONNAISSANCE

DE LA LAÏCITÉ AU QUÉBEC

ENJEUX PHILOSOPHIQUES,

POLITIQUES ET JURIDIQUES

Sous la direction de Daniel Baril

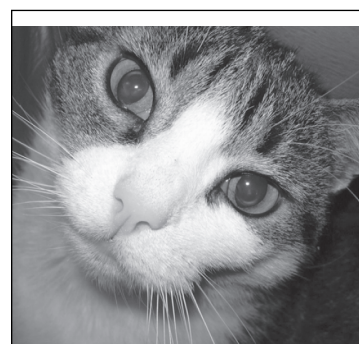
et Yvan Lamonde

PUL

Québec, 2013, 168 pages

Oui, oui, ça existe, des intellectuels et penseurs québécois qui sont pour une laïcité d'inspiration républicaine et qui ne sont ni xénophobes ni étroits d'esprit. Pour eux, justement, la laïcité tout court est « l'essentielle condition » du pluralisme et elle s'inscrit directement dans l'histoire du Québec, depuis Fleury Mesplet, à la fin du XVIII^e siècle. Ce livre, qui fait suite à la *Déclaration pour un Québec laïque et pluraliste*, publiée dans *Le Devoir* du 16 mars 2010 par les intellectuels pour la laïcité, regroupe donc les réflexions à ce sujet des Québécois Djemila Benhabib, Guy Rocher, Caroline Beauchamp, Daniel Baril, Bernard André, Paul Sabourin, Francine Descarries, Julie Latour, Daniel Turp et du Français Henri Pena-Ruiz. Le texte de Guy Rocher, qui fournit des arguments historiques, sociologiques et politiques pour une laïcité sans complexe, est particulièrement solide.

Louis Cornellier



L'ENGAGEMENT À LONG TERME VOUS FAIT PEUR ?

Soyez famille d'accueil! La Société pour la Prévention contre la Cruauté envers les Animaux (SPCA) recherche des familles d'accueil pour héberger à court terme chiens, chats, lapins et autres animaux sympathiques jusqu'à ce qu'ils puissent être placés pour l'adoption. Le service de soins vétérinaires est disponible en échange d'une contribution minime. La nourriture et l'équipement peuvent également être fournis. L'hébergement peut durer quelques jours ou plusieurs mois. Pour en savoir plus sur le programme des familles d'accueil de la SPCA, visitez www.spcamontreal.com ou téléphonez au 514.735.2711, poste 2237.



VIELLISSEMENT ET MÉMOIRE CHERCHONS PERSONNES ÂGÉES

Pour une étude sur la mémoire spatiale venant du laboratoire du Dr. Véronique Bohbot

Participant(e)s droitiers(ières) de 60 à 75 ans

Présentement sous aucun médicament pour l'humeur ou le sommeil.
Sans antécédent de maladie mentale, trouble neurologique ou attaque cérébrale.

La participation requiert 4 visites au Douglas et à l'institut Neurologique de Montréal (pour un total de 12 heures). Durant ces visites, les participants exécuteront des tâches cognitives et des tâches de mémoire spatiale dans des environnements virtuels sur un ordinateur. De plus, les participants peuvent prendre part à un programme d'entraînement de mémoire spatiale, consistant de 2 visites par semaine d'une heure chaque, durant 2 mois.



Une compensation monétaire sera offerte.
Si intéressés, S.V.P. contactez Megahn Pawliczka au (514)761-6131 ext. 3408

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne
ADULTES • COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514 • 861 • 0630
VIEUX-MONTRÉAL

Congédié ?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

CULTURE

CINÉMA

Lumière silencieuse

LA TÊTE EN L'AIR

Réalisation : Ignacio Ferreras. Scénario : I. Ferreras, Angel de la Cruz, Paco Roca, Rosanna Cechinni, d'après le roman graphique de Paco Roca. Photo : David Cubero. Musique : Nani Garcia. Espagne, 2012, 90 min.

FRANÇOIS LÉVESQUE

Emilio vient d'être placé dans un foyer pour personnes âgées. Son fils n'en pouvait plus de ses accès de sénilité, sporadiques mais déstabilisants. Dans ce nouvel environnement où tout et tous lui sont inconnus, le vieil homme cherche de nouveaux repères, de nouveaux amis. Ce qu'il trouvera, de même que quelque chose s'apparentant à un second souffle.

Mais voilà qu'un diagnostic tombe ; un mot, terrible : Alzheimer. À la perspective de se retrouver dans le secteur dévolu aux cas lourds, Emilio craint le pire. C'est sans compter l'intervention de ses compagnons du bel âge, pleins de ressources.

Un film d'animation espagnol, *La tête en l'air* déroule son fil narratif délicat avec une



AZ FILMS

Empreint d'une mélancolie contrebalancée par une force de vie inspirante, *La tête en l'air* distille une chaleur rare, mais douce.

sensibilité et une tendresse infinies. Que de beauté simple, que de grâce discrète dans le graphisme épuré d'Ignacio Ferreras.

Dès la première scène, on déjoue les attentes du spectateur, qui ignore alors qu'il se trouve plongé dans l'un des moments de délire confus du

protagoniste, ce dernier tellement déséparé, tellement vulnérable.

À l'intérieur des murs bien fades et bien stériles du foyer, Emilio est assailli par des visions de son passé ; souvenirs heureux ou tristes faisant écho à un présent incertain. À cet égard, le montage s'avère parti-

culièrement inspiré, luyovant avec fluidité entre l'ici et l'ailleurs, entre l'hier et l'à présent.

Empreint d'une mélancolie contrebalancée par une force de vie inspirante, *La tête en l'air* distille une chaleur rare, mais douce.

Le Devoir

Gabrielle et Alphée charment Namur

Chacune à leur manière, deux Québécoises auront illuminé le Festival du film francophone de Namur vendredi. Les films *Gabrielle*, avec la délicate Gabrielle Marion-Rivard, et *Alphée des étoiles*, qui s'attarde au quotidien de la petite fille du même nom atteinte d'une rare maladie génétique, sont repartis avec un prix chacun. Pour son *Gabrielle*, qui représente le Canada dans la course à l'Oscar du meilleur film en langue étrangère, la réalisatrice québécoise Louise Archambault a reçu le Prix du public. Le jury de la compétition officielle du festival a aussi décerné une mention spéciale aux comédiens Gabrielle Marion-Rivard et Alexandre Landry, qui tiennent les rôles principaux. Quant au sensible *Alphée des étoiles*, d'Hugo Latulippe, il a reçu le Prix du public documentaire. Ces honneurs s'ajoutent à des parcours déjà chargés de prix pour les deux films. *Gabrielle* a notamment remporté le Prix du public au Festival du film de Locarno au mois d'août ainsi que deux prix au Festival du film canadien de Dieppe. *Alphée des étoiles* était déjà lauréat du Prix du public à Nyon, du Prix spécial du jury à Hot Docs et du Grand prix à Vues sur mer de Gaspé.

Le Devoir

La poésie s'éclate dans la marge

L'Off-Festival de poésie de Trois-Rivières réintègre ce samedi son quartier général, le bar Le Mot-Dit, pour faire résonner les mots des artistes littéraires émergents et établis dans sa forme la plus éclatée. En mise en bouche ; l'univers du Heavy Metal revisité par une brochette d'auteurs allant d'Alexie Morin à Fabien Cloutier ou Stéphanie Larue. Dimanche, un groupe de comédiens proposera du théâtre spontané à partir de poèmes improvisés. Rebelote le vendredi 11 octobre, en formule performance, avec une grande Par-touze et de la poésie contact. Rideau enfin, le samedi 12, sur une poésie aux accents YOLO.

Le Devoir

Charlebois en 50 chansons

Cinquante ans en autant de chansons. Robert Charlebois a sorti l'artillerie lourde pour célébrer en grande ce demi-siècle de création. Le 17 octobre, il les alignera toutes sans se fatiguer entouré de 9 musiciens sur la scène du Club Quartier Dix30. La première médiatique donnera le coup d'envoi d'une tournée québécoise. Chaque fois, ce sera au public de choisir quelles éternelles il souhaite entendre.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi | Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 | Fax: 514-985-3340 | Courriel: avisdev@ledevoir.com

Sur Internet: www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics | www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeils-d-offres

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

- Lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2013, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté le projet de règlement intitulé :
 - Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).
- Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 22 octobre 2013, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
- Ce projet de règlement vise à modifier le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie comme suit :
 - la carte 2.1.2, intitulée « Les principales composantes commerciales », et l'illustration 2.3.2, qui montrent les rues où la continuité commerciale est exigée au rez-de-chaussée, sont modifiées afin de mieux refléter la réalité;
 - la carte 2.5.1 ainsi que la carte du document d'arrondissement intitulée « Les parcs et les espaces verts » sont modifiées de manière à retirer des parcs qui y figurent et à en ajouter, également dans le but de mieux refléter la réalité;
 - la composante Commerces situés au rez-de-chaussée en bordure d'une rue du Centre identifiée à la carte 2.1.2 où la continuité commerciale est exigée, ou situés à même le réseau piéton souterrain, à la condition de suivre une procédure particulière d'autorisation est ajoutée à la liste des composantes de la catégorie « Grand équipement institutionnel » du tableau 3.1.1;
 - une note est ajoutée à la catégorie « Couvent, monastère ou lieu de culte » du tableau 3.1.1 afin de préciser que pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie cette affectation permet également les commerces dans un local utilisé à cette fin au moment de l'adoption du Plan d'urbanisme, en novembre 2004, à la condition de suivre une procédure particulière d'autorisation;
 - l'action 5.2 est modifiée de façon à clarifier les superficies de plancher pouvant être exclues du calcul de la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine;
 - l'illustration 2.3.3 intitulée « Les secteurs mixtes de forte intensité dont la superficie de plancher des rez-de-chaussée commerciaux directement accessibles de la rue Sainte-Catherine sont exclus du calcul de la densité » est ajoutée à la l'action 5.2;
 - la liste des éléments exclus du calcul de la densité de construction d'un projet de la section 3.1.2 est également modifiée par l'ajout de l'élément suivant : « la superficie de plancher d'une serre utilisée à des fins de culture végétale industrielle ou commerciale et située sur le toit d'un bâtiment dans l'arrondissement de Ville-Marie »;
 - la carte 3.1.2 de la partie 1, intitulée « La densité de construction » est modifiée afin de réduire le coefficient d'occupation du sol (de 4 à 3) dans un secteur situé au nord de la rue Ontario, entre les rues De Lorimier et de Bordeaux.

4. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 5 octobre 2013
M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Montréal

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières

Avis est donné qu'un état complémentaire des immeubles qui seront vendus par le greffier, pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières à la Ville de Montréal, sera publié dans *Le Journal de Montréal*, le mercredi 9 octobre 2013. La vente de ces immeubles aura lieu le lundi 18 novembre 2013 à 10 h, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est. Montréal, le 5 octobre 2013

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

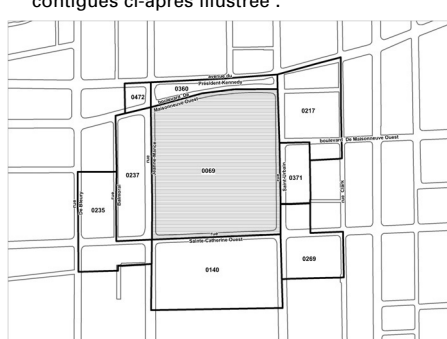
AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

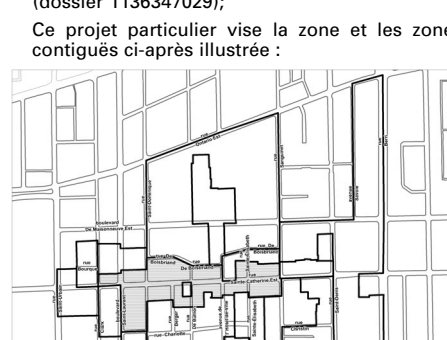
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 2 octobre 2013, a adopté les premiers projets de résolution dont la description suit :

- Résolution autorisant les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts), et ce, en dérogation à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatif aux usages - pp 274 (dossier 1136347030);
Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrée :



- Résolution autorisant les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » pour le bâtiment sis aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, et ce, en dérogation notamment à la résolution CA09 240583 relatifs, entre autres, aux usages - pp 275 (dossier 1136347029);
Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrée :



Montréal, le 5 octobre 2013
M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Avis public

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013, les règlements suivants :

- Règlement numéro 01-283-79 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) ».
- Règlement numéro 01-283-80 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) ».

En date du 23 septembre 2013, un certificat de conformité au plan d'urbanisme a été délivré relativement à ces règlements.

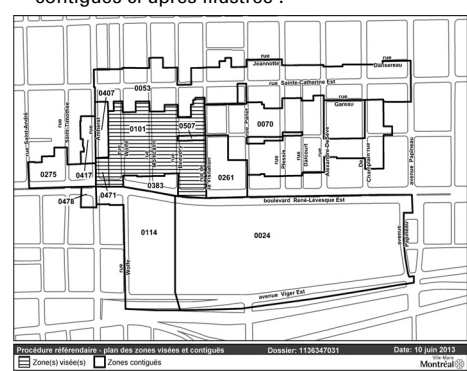
Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que lesdits règlements sont entrés en vigueur le 23 septembre 2013.

Le 5 octobre 2013
La secrétaire d'arrondissement
M^e Danielle Lamarre Trignac

- Résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe - 1176, rue Wolfe, et ce, en dérogation notamment aux articles 9, 44, 51, 152, 153, 163, 605 et 617.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs, entre autres, à la hauteur, à la densité, aux taux d'implantation, aux usages et au nombre d'unités de stationnement - pp 276 (dossier 1136347031).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrée :



Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 22 octobre 2013, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 5 octobre 2013
M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Avis public

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1^o Le conseil d'arrondissement a adopté le 1^{er} octobre 2013, les premiers projets de résolutions ci-après :

PP13-14022 : Autoriser, par résolution, l'occupation du 2^e étage du 7680, boulevard Saint-Michel à des fins de salle de réception incluant un restaurant. Ce projet déroge à la disposition de l'article 162 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) et vise la zone 0448 qui se situe au Sud de la rue Jarry, au Nord de la rue Villeray, à l'Est de la 9^e Avenue et à l'Ouest de la 12^e Avenue.

PP13-14023 : Autoriser, par résolution, l'occupation du bâtiment situé au 3760, boulevard Crémazie Est à des fins « outillage et machinerie » à titre d'usage complémentaire à un service personnel et domestique en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). L'objet de la présente résolution est d'autoriser l'occupation du bâtiment situé au 3760, boulevard Crémazie Est à des fins « outillage et machinerie » à titre d'usage complémentaire à un service personnel et domestique à l'exception d'une partie d'environ 525 mètres carrés qui pourra être utilisée qu'à des fins d'entreposage à certaines conditions. Ce projet déroge à la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) et vise la zone 0490 qui se situe entre la 16^e et la 19^e Avenue, au Sud du boulevard Crémazie Est.

PP13-14024 : Autoriser, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'appentis (cages d'escaliers) sur le toit des bâtiments situés aux 7157 et 7165, rue Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). L'objet du projet de résolution est de permettre la construction d'appentis permettant l'accès, pour les occupants des bâtiments, à des terrasses aménagées sur les toits des deux immeubles. Ce projet déroge aux dispositions de l'article 21 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283), relatif au recul exigé des constructions (appentis) par rapport au plan de façade des bâtiments.

PP13-14025 : Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'usage « bureau » à l'intérieur du monastère situé au 560 boulevard Crémazie Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). L'objet du projet de résolution est de permettre la transformation et l'occupation du bâtiment à des fins de bureau au 560, boulevard Crémazie Est, à certaines conditions. Ce projet déroge à la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de l'arrondissement.

2^o Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets de résolutions feront l'objet d'une assemblée publique le 16 octobre 2013 à compter de 18 h au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage, à Montréal.

3^o Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera les projets de résolutions ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

4^o Ces premiers projets de résolutions contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5^o Les projets de résolutions sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures régulières de bureau.

Le 5 octobre 2013

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
LOCALITÉ DE MONTRÉAL
NO: 500-22-26593-134
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
CAISSE DES JARDINS DE LASALLE, corporation régie selon la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 7700, boulevard Newman, Lasalle, Québec, H8N 1X8, autrichien connue sous le nom de Caisse populaire Desjardins de Lasalle; Partie défenderesse
c.
KAMEL MEGAMEZ
Partie défenderesse
ASSIGNATION (139 C.P.C.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL :
Avis est donné à la partie défenderesse, KAMEL MEGAMEZ, que la partie demanderesse, CAISSE DES JARDINS DE LASALLE, a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1 rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec. Il est ordonné à la partie défenderesse, KAMEL MEGAMEZ, de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.
À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 14 novembre 2013 à 9h00, en la salle 206 Cour du Québec, au palais de justice de Montréal.
À Montréal, ce 2 octobre 2013
ÉLAÏNE CLOUTIER-NEVEU
GREFFIER DE LA COUR DU QUÉBEC

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de :

9231-0960 QUEBEC INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9231-0960 QUEBEC INC., société légalement constituée selon la Loi et ayant sa place d'affaires au 174, des Violettes, à Ste-Thérèse (Québec), a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 5^e jour d'août 2013 et une proposition le 4^e jour de septembre 2013. En date du 25^e jour de septembre 2013, ladite proposition a été refusée par les créanciers, la débitrice est dès lors, en conformité de l'article 57 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, réputée avoir fait cession de ses biens et la première assemblée des créanciers aura lieu le 16^e jour d'octobre 2013 à 14h00 au bureau du syndic.

Fait à Montréal, ce 1^{er} jour d'octobre 2013.

André Allard,
CPA, CA, syndic
Responsable désigné

André Allard & Associés Inc.
Syndic de faillite
1435, rue Alexandre, #900
Montréal (Qc) H3A 2G4
Tél. : (514) 282-6767
Télex : (514) 282-6776



La suite des avis se trouve en page C 8

VIVEZ LA DIFFÉRENCE

- Service direct sur nos vols au champagne primés
- Offres exclusives négociées par nos experts en voyage
- Collections de vacances uniques conçues pour vous



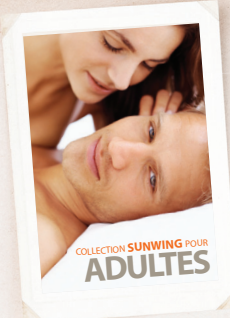
Mes dernières vacances



VIVEZ la DIFFÉRENCE

Profitez d'un service direct sur nos vols au champagne primés, réservez parmi nos collections de vacances uniques et profitez d'offres exclusives conçues pour vous par les experts en voyage chez Sunwing.ca!

Mes prochaines vacances



DÉPARTS DE MONTRÉAL • UNE SEMAINE • TOUT COMPRIS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 30% • RÉSERVEZ D'ICI LE 11 OCTOBRE 2013

COLLECTION POUR FAMILLES

« LA COLLECTION D'HÔTELS EXCLUSIFS DE SUNWING POUR FAMILLES SAURA PLAIRE À TOUTE LA FAMILLE ! »

VARADERO Memories Varadero Beach Resort **** Chambre promo Sundeal 12, 19, 26 janvier	845\$	GRAND BAHAMA Memories Grand Bahama Beach & Casino Resort ****PLUS Chambre deluxe vue sur l'île 19 et 26 janvier	1345\$
PUNTA CANA Tropical Princess Beach Resort & Spa **** Ch. promo Sundeal 9, 16 janvier	1055\$	RIVIERA MAYA **** Iberostar Tucan Quetzal Playacar Chambre promo Sundeal 3, 10, 17 janvier	1445\$
PANAMA Sheraton Bijao Beach Resort Panama ****PLUS Chambre promo Sundeal 10 et 31 janv.	1095\$	ARUBA ***PLUS Holiday Inn Resort & Spa Chambre supérieure 20 janvier	1895\$

COLLECTION GRAND LUXE

« DES VACANCES REGORGEANT DE STYLE, DE QUALITÉ INÉGALÉE, ET DE SERVICE HAUT DE GAMME, LE TOUT EN EXCLUSIVITÉ AVEC SUNWING. »

RIVIERA MAYA Grand Sunset Princess All Suites Resort & Spa ***** Chambre promo Sundeal 24 nov. et 1 ^{er} et 8 déc.	1145\$	Royalton Expérience Tout-En-Luxe ^{MC} Luxury Resorts	CAYO SANTA MARIA ***** Royalton Cayo Santa Maria Chambre promo Sundeal 6 et 16 janvier	1445\$
LOS CABOS Relax Pueblo Bonito Pacifica Resort & Spa ***** Chambre deluxe • 2, 9 et 16 janv.	1465\$		PUNTA CANA Royalton Punta Cana Resort & Casino ***** Chambre deluxe 9 et 16 janvier	1645\$
JAMAÏQUE ***** Sensatori Resort Negril Chambre promo Sundeal 6 et 13 déc.	1675\$ Gourmet Inclusive [®]		JAMAÏQUE Royalton White Sands Montego Bay ***** Chambre deluxe 11 janvier	1795\$

VOICI SAMMY

Sammy évalue chaque parc pour vous aider à choisir l'hôtel SplashWorld qui vous conviendra le mieux.



SÉJOURNEZ DANS UN HÔTEL SPLASHWORLD DE SUNWING ET VOUS AUREZ LE PRIVILÈGE D'ALLER VOUS AMUSER GRATUITEMENT À L'UN DES PARCS AQUATIQUES LES PLUS EXCITANTS QUI SOIENT DANS LE SUD!



SANTO DOMINGO (VIA PUNTA CANA) Be Live Hamaca **** Chambre Splash vue jardin • 10, 13, 17, 20 janvier	1195\$
CANCUN Oasis Palm ****PLUS Chambre Splash • 7, 14, 21 janvier	1265\$
RIVIERA NAYARIT Riu Jalisco ****PLUS Chambre Splash • 4, 11 et 18 janvier	1355\$
PUNTA CANA Memories Splash Punta Cana ****PLUS Chambre Splash • 17, 20, 27 janvier	1465\$

COLLECTION POUR ADULTES

« UNE COLLECTION SUPÉRIEURE DE VACANCES CONÇUES POUR ADULTES SEULEMENT, DISPONIBLE EXCLUSIVEMENT AVEC SUNWING »

VARADERO Melia Las Antillas ****PLUS Chambre promo Sundeal 13, 20, 27 janvier	995\$	JAMAÏQUE Grand Lido Negril **** Suite junior deluxe 1, 8, 16, 22 nov.	1385\$ Recevez 1250\$ en crédit à l'hôtel
CANCUN Oasis Sens ***** Chambre promo Sundeal 8, 15, 22 janvier	1145\$	HUATULCO Relax Secrets Huatulco Resort & Spa ***** Suite junior 7, 14, 21 janvier	1665\$ Connexion illimitée
PUNTA CANA Relax Punta Cana Princess All Suites Resort & Spa ****PLUS Chambre promo Sundeal 13 et 20 janvier	1235\$	RIVIERA MAYA Relax El Dorado Seaside Suites by Karisma ***** Chambre promo Sundeal 4, 11, 18 janvier	1795\$ Gourmet Inclusive [®]

Pour réserver vos vacances Sunwing, contactez votre agence de voyages ou visitez Sunwing.ca/fr

FTQ

SUITE DE LA PAGE 1

commencée, il s'accroche. » « Les gens sont mécontents, ils ne sont pas heureux de ce qui se dit sur la FTQ en ce moment. Je n'avais jamais entendu ça avant. Ce n'est pas unanime, mais on sent que s'il y avait un changement de garde, les gens ne seraient pas fâchés », soutient une deuxième source sous le couvert de l'anonymat.

Selon un proche du mouvement, « il est très dur d'être dans l'opposition à la FTQ, la pression vient assez vite, les gens sont ostracisés assez vite ». C'est pourquoi ils sont très peu à parler ouvertement. Alain Gagnon, président du syndicat national des employés de l'aluminium d'Alain (SNEAA) à Chicoutimi, ose pourtant défier l'omerté. « Je trouve ça bizarre parce que partout où je vais, les gens me disent que [ce qui se dit sur Michel Arsenault] n'est pas bon pour l'image de la FTQ et que ça laisse des traces. Mais ça ne sort pas. Personne n'ose le dire ouvertement, ça se fait toujours en cachette. Moi, je dis tout haut ce que les gens disent tout bas. »

La fronde manquée de 2010

En 2010 déjà, le syndicat d'Alain Gagnon avait fait un coup d'éclat en arrêtant de payer ses cotisations pour dénoncer les allégations qui unissaient le président de la FTQ au crime organisé. « On était des précurseurs en 2010, on a été un des seuls groupes à dire que Michel Arsenault n'avait plus sa place. On l'a dit en 2010, notre position est restée la même. Mais on ne contrôle pas ça. Les gens se lèvent et disent ce qu'ils ont à dire, mais nous, on l'a fait, et ça n'a pas marché. »

Il aimerait bien voir une fronde se lever contre le président de la FTQ, qui se représente aux élections de novembre, mais n'y croit pas beaucoup. « On va observer ça, mais en 2010, la fronde était censée être plus large et il n'y en a pas eu », affirme-t-il en laissant échapper un soupir amer.

Au syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Denis Bolduc, vice-président régional pour Québec, constate également de la grogne chez certains de ses membres. « Les gens que l'on représente dans le secteur des communications se sentent interpellés par la façon dont la FTQ réagit par rapport aux journalistes avec les moyens qui sont pris, comme la demande d'enquête sur les sources, affirme-t-il au Devoir. Notre secteur des communications a dit à Michel Arsenault qu'il était inconfortable avec les mesures qui étaient prises avec les enquêtes policières. Ça a été dit ouvertement lors du conseil général qui s'est tenu il y a un peu plus d'une semaine. »

Élections

Le problème, estiment plusieurs membres, c'est que malgré la contestation, Michel Arsenault va tout de même être reconduit pour un troisième mandat de trois ans à la tête de la FTQ. Le congrès de la FTQ, qui se tiendra à la fin novembre à Québec, permettra aux membres de voter pour le prochain président. Le porte-parole de la FTQ, Jean Laverdière, a déjà confirmé au Devoir que Michel Arsenault se présenterait à nouveau. Selon nos sources, aucune autre candidature n'a encore été annoncée. Et tous s'entendent pour dire qu'à moins de deux mois des élections, c'est quasiment mission impossible pour quiconque souhaiterait se présenter.

« Une candidature à la tête d'un gros syndicat comme cela, ça ne s'improvise pas, il faut aller chercher des appuis, se faire connaître dans tout le réseau, il faut généralement s'y prendre un mois un an d'avance, explique une source au Devoir. Je ne dis pas que c'est impossible pour quelqu'un qui songerait à remplacer Michel Arsenault à brûle-pourpoint, mais ce n'est pas une mince affaire, d'autant plus que Michel Arsenault est déjà connu de tous et a eu la chance de se défendre à maintes reprises. Si quelqu'un veut faire bataille contre lui, il arrive tard un peu. »

« Théoriquement, oui, un nouvel arrivé aurait des chances, mais c'est difficile, assure Denis Bolduc du SCFP après une brève hésitation. Ça dépend du candidat, mais s'il s'agit d'un inconnu, alors il n'a pas de chances, ça, c'est évident. Lui-même a pourtant annoncé sa candidature à titre de secrétaire général du SCFP-Québec la veille de l'élection en 2011. « Je suis mal placé pour dire que ce n'est pas possible, mais je ne conseille pas ça à tout le monde! »

Le Devoir

Massé défend Dupuis

« Moi, je dis : Jocelyn Dupuis n'a pas volé. Il a eu des dépenses excessives, il a eu une mauvaise tenue de livres, mais moi, je suis profondément convaincu qu'il n'a pas volé. » En entrevue à Radio-Canada, l'ancien président de la FTQ, Henri Massé, est venu à la rescousse de l'ex-directeur de la FTQ-Construction, Jocelyn Dupuis. Ce faisant, il se défendait d'avoir essayé d'étouffer l'affaire pour sauver l'image de la FTQ, comme l'a prétendu Ken Pereira cette semaine à la commission Charbonneau. « Je n'ai pas dit à personne : ne parlez plus de cela. » Selon lui, il y a eu « apparence de mauvaise administration ». Il parle de « laxisme », mais soutient que rien dans ce qu'a fait Jocelyn Dupuis ne s'apparente à du vol. « Le vol, c'est dire : je vais m'en mettre dans mes poches, alors que si on fait des dépenses qui sont un peu excessives, des repas un peu trop chers, c'est une autre affaire. »

CHARTRE

SUITE DE LA PAGE 1

Depuis des semaines, la publicité diffusée pour promouvoir la Charte des valeurs québécoises réitère sa rengaine. « Synagogue. Église. Mosquée. Sacré. Égalité hommes-femmes, neutralité de l'État. Tout aussi sacré. » En théorie, tout semble s'équivaloir. Les valeurs des uns sont aussi importantes que les valeurs des autres. Mais en réalité, sur le terrain, le portrait est tout autre, comme l'a démontré cette semaine la réaction épidermique des hôpitaux et des centres de la petite enfance, confrontés à l'éventualité de devoir se priver d'employés compétents ou les congédier pour cause de symboles religieux ostentatoires.

Hiérarchiser les valeurs

Ce paradoxe profond, celui d'une Charte porteuse de valeurs où les droits n'ont pas tous voix égale au chapitre, c'est là le principal talon d'Achille du projet gouvernemental, pensent plusieurs experts consultés par *Le Devoir*.

« En marketing social, on ne peut pas hiérarchiser les valeurs, en abandonner une au profit d'une autre ou dire que l'égalité hommes-femmes prime la liberté de religion. Ce serait comme dire aux gens que la lutte contre le cancer est plus importante que la sécurité sur les routes. Ça ne passe pas », avance Christian Desilets, spécialiste de la publicité sociale et professeur agrégé au Département d'information et de communications de l'Université Laval.

Le gouvernement a posé le pied sur un terrain miné en opposant dans son projet les valeurs fondamentales, profondément partagées par plusieurs Québécois, que sont la liberté de religion et l'égalité hommes-femmes.

« Ça crée une situation intolérable dans la mesure où toutes ces valeurs priment dans notre société. Opposer des valeurs dans un message, c'est éminemment explosif. Et négocier les valeurs sur la place publique, c'est une mission impossible. »

Le poulx de l'opinion publique semble lui donner raison. Si 52% des Québécois se disent favorables à la Charte du ministre Drainville (Sondage Crop/The Gazette, 23 septembre), pas moins de 62% d'entre eux s'opposent à ce que des employés portant des signes religieux ostentatoires perdent leur emploi (Ipsos-Reid/The Globe and Mail, 1^{er} octobre). Comme les féministes, tiraillées entre le rejet d'un sym-

Une attention médiatique hors du commun

Depuis que le sujet de la Charte des valeurs a fait irruption dans la sphère publique à la mi-août, l'espace qu'il occupe dans les médias ne se dément pas. Selon Influence Communications, la fameuse Charte s'est hissée au premier rang du top 5 des sujets les plus médiatisés au Québec depuis le 20 août, moment où l'attention accordée à la tragédie de Lac-Mégantic s'est lentement résorbée. La Charte a même accaparé presque 10% de l'espace médiatique à la mi-septembre, ce qui est largement supérieur aux 3, 4 ou 5% de couverture que génèrent plusieurs événements majeurs. Dans le lot des 40000 nouvelles couvertes chaque année, seulement 250 occupent plus de 1% de l'espace médiatique. Le même engouement se vérifie chez nos propres lecteurs. Depuis le 1^{er} septembre, 16 des 20 textes les plus lus sur LeDevoir.com portent sur la Charte des valeurs. A la fin septembre, l'icône regroupant la totalité de nos textes consacrés à ce sujet avait été cliquée 32000 fois... et la tendance se poursuit.

bole de l'asservissement féminin au sein de l'État et l'éventualité de bloquer l'accès à l'emploi à une catégorie de femmes, plusieurs Québécois ne parviennent pas à réconcilier une chose et son contraire.

Allergiques aux chicanes, les Québécois se rebiffent souvent devant des politiques suscitant des clivages sociaux. « Au Québec, on aime les positions modérées, à cheval entre deux lignes. En plus, on suppose que la laïcité doit soulever autant de passion et de respect que les religions. Or, la laïcité n'est pas une valeur claire. Les gens ne sont pas « passionnés » par la laïcité. Mais bien des gens sont prêts à se battre pour la liberté religieuse », pense-t-il.

Laïcité 101 ?

Si l'on assiste à un tel clivage dans l'opinion, c'est que le débat s'effectue sur des bases essentiellement émotives et non sur des bases rationnelles. John Parisella, ex-stratège du Parti libéral, aujourd'hui professeur à HEC, estime que toute politique publique doit s'appuyer sur une réalité partagée et comprise par la popula-

tion. « Il faut qu'il y ait un lien entre la compréhension du problème et la solution proposée. Tant que le problème n'est ni compris ni ressenti par tous, toute solution politique sera perçue de façon subjective », avance-t-il.

Ce fin connaisseur de la politique américaine rappelle que le projet d'assurance maladie américaine a mis des décennies à susciter l'adhésion d'une majorité d'Américains. « C'est sur l'échiquier politique depuis le début du siècle. Un premier mouvement s'est fait avec Medicaid et Medicare en 1965, un projet plus large proposé par Clinton a échoué en 1995. Ça a pris toutes ces années pour quantifier le problème, trouver des solutions, des compromis, et l'Obamacare continue de faire jaser. » Dans le dossier de la Charte de la langue française, « tous les partis s'entendent sur le principe de la survie de la langue française au Québec », renchérit-il.

Un regard rétrospectif porté sur d'autres grands projets et réformes politiques de l'histoire québécoise amène Yves Martin, sous-ministre de l'Éducation dans le gouvernement libéral des Daniel Johnson (père) et Robert Bourassa et conseiller politique des chefs péquistes Lucien Bouchard et Bernard Landry, à dire que les grandes réformes ne se font pas sans chantiers majeurs.

« Quand on a voulu démocratiser l'éducation, Paul Gérin-Lajoie a fait le tour du Québec pendant des mois pour susciter l'adhésion à son projet. Même chose pour le projet de nationalisation de l'électricité de René Lévesque. Le ministre Drainville et la première ministre Marois n'ont pas encore fait l'effort de joindre la population pour la convaincre de la nécessité de s'affirmer en tant qu'État laïque. Le succès d'une politique découle de l'évidence de sa nécessité », dit ce pionnier de la Révolution tranquille.

Cohérence, cohérence

En brouillant le message, la Charte prête d'autant plus flanc aux critiques. Prêcher la laïcité de l'État et voler dans la même phrase au secours du crucifix de l'Assemblée nationale sème la confusion chez le public, juge Pierre Drouilly, sociologue et professeur associé au Département de sociologie de l'UQAM. « On ne peut pas vendre n'importe quoi à l'électorat. On voit d'ailleurs que même chez les francophones, majoritairement favorables au projet, l'appui s'est tassé au fil des semaines. Mais comme le temps compte et que des élections sont dans l'air, on a précipité les choses. »

Le Devoir

STROMAE

SUITE DE LA PAGE 1

pour une émission de télé. Dans la petite salle de l'hôtel où nous le retrouvons, à portée de cris si l'on savait en bas qu'il est si près, il finit ses céréales. Plutôt Fruit Loops que Müslix dans le genre, note ma meilleure amie Do, qui est là avec la plus jeune de ses deux filles, Marie-Joëlle, onze ans. Stromae sourit : « On va se faire une entrevue en famille, c'est marrant ça, c'est justement un sujet que j'aborde beaucoup... »

Justement. On est trois exprès pour le tour de piste dans la ronde des entrevues en ce vendredi matin. Ça m'a semblé tellement naturel : après tout, c'est Marie-Joëlle qui, six mois plus tôt, a montré le clip d'*Alors on danse* à sa mère. Et l'une des désormais fameuses *Leçons de Stromae*, la plus marrante, celle où Jamel Debbouze le sonde sur l'art de composer une chanson. Et tout aussi naturellement, c'est par Do et ses filles que j'ai mieux connu Stromae, lu les textes, vu les clips : j'avais jusqu'alors toisé le singulier jeune homme de loin, notamment aux Francos de Spa.

Stromae finit son verre de lait, s'assied. Marie-Joëlle lui demande s'il a « une mariée », puis se reprend, « une amoureuse » ? « Pas une mariée, mais une amoureuse, oui. » Do enchaine : « Veut-elle des bébés ? » La question n'est pas anodine. Dans sa chanson *Papaoutai*, Stromae, qui a peu ou pas connu son père rwandais, n'a jamais été reconnu par lui, a été élevé avec trois frères et une sœur par sa mère belge, parle du père qu'il pourrait être : « Serons-nous détestables ? / Serons-nous admirables ? / Des géniteurs ou des génies / Dites-nous, qui donne naissance aux irresponsables ? »

« J'aimerais bien en avoir, répond-il à Do. C'est moi qui, des deux, en parle le plus. Je me pose la question surtout maintenant, parce que je crois que je suis tardivement en train de passer à l'âge adulte... à 28 ans. Être adulte, c'est faire des choix, et faire des choix, c'est forcément décevoir, et je n'aime pas décevoir... » La marmaille, comprend-on, ça comptera pour Stromae. « Ça passera avant tout. Et c'est bien de ça que je parle le plus. Est-ce que je ferai bien ? Et c'est quoi, bien faire, quand on fait ce métier d'égoцентриque, de grande mégalomanie ? »

Des questions, des questions

Ses chansons fourmillent de questions, parfois adressées à d'autres, parfois à lui-même, souvent dures. *Bâtard* est une série de questions, à ceux qui prennent parti autant qu'à ceux qui refusent toute allégeance. Il tend le plus souvent la main, se méfie du geste en même temps. Pour un type à tempo simple et irrésistiblement dansant, il affiche ses contradictions, ce Paul Van Haver dit Stromae (maestro en verlan, faut-il rappeler). « Je ne vais pas me mentir, par souci d'honnêteté autant que par souci de bonne santé mentale : pour me produire devant des foules comme je le fais, il y a un flagrant besoin d'attention. J'ai envie d'un rapport sincère avec les gens,



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

« Tu peux seulement chanter *Papaoutai* et danser, c'est fait pour ça. Mais il y a d'autres lectures possibles, quand on est plus grand, et si on a envie d'autre chose que le groove. Mais je n'oblige personne. »

d'exprimer des choses, de m'amuser vraiment, et c'est là le paradoxe. La sincérité, ça passe d'abord par un certain égoïsme. »

Imaginez le problème quand, dès le premier album, on est disséminés par millions. « Ça été dur. Tu recommences la composition et c'est plus fort que toi, tu te dis, qu'est-ce qu'il faut faire pour que ça marche autant ? Mauvaise question ! La vérité est qu'il n'y aurait pas eu de problème si ça n'avait pas marché pour Racine carrée. Je suis content, mais d'abord parce que l'album me plaît. Ensuite parce qu'il a plu à mon entourage. Et enfin parce qu'il plaît au public. Et je suis content parce qu'au final, je ne me suis pas demandé ce que le public voulait. D'ailleurs, le public ne veut pas ce qu'il veut. Ça paraît bizarre comme phrase, mais quand le public te demande de refaire ce que tu as déjà fait, inconsciemment, il veut être surpris. »

Marie-Joëlle les aime toutes, ça tombe bien. « Comment tu fais pour trouver d'aussi bonnes idées de chansons ? » Stromae lui sourit magnifiquement. « Je pense que ce qui donne la trame, c'est la spontanéité. » De la consonance « enfantine » de *Papaoutai*, une chanson est venue, et encore, il a fallu changer de mélodie. « Ah oui, dit Marie-Joëlle, j'ai lu ça dans un magazine. »

Niveaux de lecture

Refrain imparable, rythme à donner des cha-touilles à un politicien véreux, cette sorte de chanson est un miracle : il y a de la colère, de la douleur dans les paroles, et on chante, et on danse ! « Tu peux seulement chanter *Papaoutai* et danser, c'est fait pour ça, dit-il à Marie-Joëlle. Mais il y a d'autres lectures possibles, quand on est plus

grand, et si on a envie d'autre chose que le groove. Mais je n'oblige personne. » C'est bien là que je trouve mon Stromae. Et mon amie Do, le sien : « Cette manière de toujours laisser le choix, ça vous permet de tout assumer, de parler [dans *Tous les mêmes*] du point de vue d'une femme, d'être ce bel éphèbe androgyne qui n'a aucun problème avec sa masculinité, ni avec sa féminité... » Stromae est un peu gêné, pas trop. « J'avoue. Je crois que ça vient d'une profonde crainte de déplaire... Je n'aime pas beaucoup décider, je me sens mal si je n'ai pas eu l'avis de tout le monde. Mais je me crée des personnages, où je peux aller plus loin... »

Je lui demande si, de formidable clip en clip de *Formidable* (où il joue l'éconduit ivre, en caméra cachée, près d'une station de tram à Bruxelles), les attentes augmentent. S'il ne se sentait pas un peu obligé d'arriver à Montréal avec un coup d'éclat, un « stunt ». Il répond sans faux-fuyant. « À force de toujours chercher des concepts, on pourrait avoir tendance à oublier le métier premier, qui est de composer, arranger, chanter. C'est mon défaut, parfois : j'ai pas fini d'écrire une chanson que je pense déjà au clip. » Marie-Joëlle est d'accord : « Moi aussi quand j'écris, ça me fait ça. » Stromae se penche vers elle : « Tu vois les images comme si c'était déjà fait ? » « Oui, c'est ça. Ce que je préfère, c'est écrire des publicités. » Faut voir le visage du Belge, tout étonné. « J'ai tout le temps plein d'idées. » Sourire complice de Stromae. Sourires autour de la table. Ces deux-là se sont compris.

Collaborateur
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel
Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390